



**Communes
forestières**
France



Forêts locales, intérêt général

Rapport d'activités 2024



Sommaire

Éditorial

4

6 **Communes forestières France**

Engagements

15

28 **Partenariats**

Programmes

34

48 **Formation**

Communication

51

57 **Actualités en région**

69 **en Europe**

71 **à l'international**

Administration

73



Philippe CANOT

Président - Communes forestières France

EN 2024, dans un contexte de crise environnementale, notre Fédération a renforcé son rôle auprès des élus locaux et affirmé sa vision d'une forêt au cœur de l'équilibre de nos territoires. Mon élection à la présidence de Communes forestières France, en février 2024, a renforcé ma détermination à porter une ligne claire, ambitieuse, responsable et pragmatique. Malgré les changements de gouvernement, nous avons maintenu un lien étroit avec le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire. Plusieurs priorités ont été portées avec force :

- > l'application du **Régime forestier**, sous responsabilité de l'État ;
- > la **question du foncier forestier**, avec des expérimentations locales en attente de cadrage national ;
- > le **rôle des maires dans la gestion des risques et la prévention des incendies de forêt** ;
- > la **mise en place d'une cellule nationale d'anticipation face au défi climatique**.

Nous avons souligné la nécessité d'un engagement sans équivoque de l'État dans la **qualification des forêts des collectivités qui ne relèvent pas du Régime forestier**. Il est inacceptable que des milliers d'hectares demeurent sans document de gestion durable, alors même que les enjeux forestiers n'ont jamais été aussi pressants. Les travaux menés avec l'ONF dans le cadre de notre convention doivent permettre à l'État, dont les forêts sont placées sous sa sauvegarde, d'apporter des réponses concrètes à ces situations.

Face aux effets du changement climatique, la création d'une **cellule nationale d'anticipation dédiée à la forêt et à la filière bois** est devenue **une priorité**.

Elle permettra de scénariser les crises en fonction des différentes essences et régions en y intégrant leur gestion. Elle permettra de préparer une gestion des flux et stocks de bois, analysera les risques forestiers et leurs combinaisons pour définir une stratégie d'équipement de lutte qui, à terme, aboutira à une stratégie d'acculturation de la population aux changements et risques.

Je me réjouis que le processus de **refonte de notre identité graphique**, amorcé en 2024, aboutisse en 2025. Cette nécessité de modernisation et d'unification a été largement partagée. Aussi, j'espère pouvoir compter sur votre entière participation en veillant à la mise en application systématique de cette nouvelle identité graphique sur tous vos supports et ce, dès sa présentation lors de notre Congrès des 19 et 20 juin dans les Alpes-de-Haute-Provence.

La nomination, en avril 2024, d'un délégué interministériel à la forêt et au bois était un signal encourageant. Mais seule une **politique forestière nationale ambitieuse et cohérente** permettra aux forêts communales de faire face aux défis climatiques.



Alain LESTURGEZ

Directeur général - Communes forestières France

Mesdames, Messieurs les élus,
L'année 2024 aura été une fois de plus consacrée à la **défense des intérêts des Communes forestières ainsi qu'à l'accompagnement des élus au plus près des territoires**. Telle est la vocation de notre réseau. Depuis une vingtaine d'années, les associations départementales, régionales et nationale œuvrent pour répondre au mieux aux besoins des élus qui ne cessent d'être sollicités sur de nombreux sujets. Notre mission est de leur permettre d'exercer pleinement leurs multiples rôles stratégiques : **aménageurs du territoire, prescripteurs de la commande publique, responsables de la sécurité, médiateurs** ou propriétaires forestiers détenteurs d'une ressource précieuse pour la souveraineté économique, la protection des biodiversités et le bien-être des populations. Le rapport d'activités que vous avez en main témoigne de cette volonté de notre réseau d'associations de répondre aux besoins de plus en plus nombreux des élus attachés à la forêt, que leur collectivité en soit propriétaire ou non,

dans toutes ses dimensions et à la filière bois, sources de décarbonation de notre monde. L'année 2024 aura été marquée par la mise en place ou le renforcement de programmes importants dans des domaines aussi variés que le développement de la vente des bois des forêts des collectivités sous la forme de contrats, la sensibilisation des élus de plusieurs régions aux risques, principalement liés aux feux de forêt, l'identification de méthodes de médiation. Chaque année marque l'arrivée de nouvelles problématiques et enjeux, portés par les élus des territoires, les collectivités adhérentes et les associations récemment créées. Si de nouveaux sujets arrivent, nous ne perdons pas de vue pour autant nos fondamentaux. Les travaux des différents groupes de travail liés à la convention FNCOFOR-ONF en sont un témoignage probant. 2024 aura été la conclusion de deux ans de travail avec l'ONF pour qualifier, tant en quantité qu'en qualité, les forêts de collectivités ne bénéficiant pas du Régime forestier.

« Les forêts, bois et arbres sont placés sous la sauvegarde de la Nation (art. L112-1 du Code forestier) »



C'est bien à l'État qu'il revient désormais de se positionner sur le devenir des centaines de milliers d'hectares hors gestion. Pour faire face à tous ces enjeux, chaque niveau d'organisation du réseau de Communes forestières doit se structurer et renforcer ses capacités. C'est un défi permanent pour tous de trouver les moyens humains, et a fortiori financiers, et de les pérenniser. Lors du dernier séminaire des salariés du réseau des Communes forestières organisé dans le Jura, pas moins de 100 personnes se sont réunies pour travailler autour des valeurs portées par les associations de Communes forestières et répondre aux attentes des élus des territoires.

En 2024, l'Assemblée Générale a voté pour **une identité commune fruit d'un processus de consultation** tous azimuts. 2025 marquera le déploiement progressif de cette nouvelle identité dans l'ensemble du réseau avec une présentation officielle prévue les 19 et 20 juin à l'occasion de la prochaine Assemblée Générale qui se tiendra en région Sud.



Communes forestières France

Créée en 1933, Communes forestières

France est une fédération,

association loi 1901, **de communes**

et de collectivités qui œuvre pour

l'intérêt général. Elle constitue

un **réseau politique et technique**

qui s'appuie sur l'expertise

de ses élus et de ses salariés

pour la valorisation de la forêt

et de la filière forêt-bois.

UN VASTE RÉSEAU

53

associations
départementales et
interdépartementales

9

unions
régionales

1

équipe
nationale

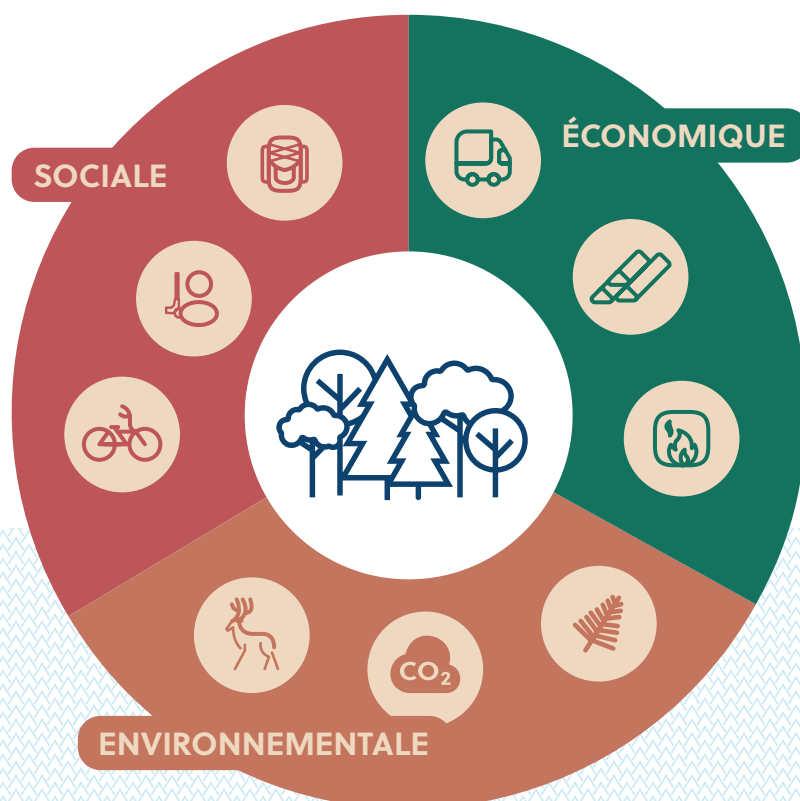


Les collectivités territoriales représentées par les élus défendent :

- > la protection de la biodiversité dans le cadre d'une gestion durable et multifonctionnelle des forêts publiques dans l'intérêt général ;
- > la contribution de la forêt à la protection de l'environnement et à la prévention des risques ;
- > le soutien à la filière forêt-bois et à une économie de proximité ;
- > le bois local comme un atout du développement des territoires ;
- > l'attachement aux apports sociétaux de la forêt ;
- > l'espace forestier comme une partie intégrante de l'aménagement du territoire ;
- > la nécessité de transmettre un patrimoine forestier aux générations futures.

Les élus intègrent tous ces enjeux dans les politiques forestières territoriales qu'ils portent, tout en tenant compte du réchauffement climatique et de l'évolution des attentes sociétales.

Communes Forestières France défend leurs intérêts auprès des instances européennes, nationales, régionales et locales, en portant la voix des territoires forestiers dans l'élaboration des politiques publiques. **En parallèle, ce réseau forme les élus et met en place des programmes innovants** visant à renforcer les rôles de l' élu forestier, à la fois médiateur, aménageur du territoire, responsable de la sécurité publique, maître d'ouvrage, favorisant l'utilisation du bois local en circuit court et à impliquer les plus jeunes sur ces sujets d'avenir.





UN RÉSEAU D'ÉLUS ENGAGÉS

+ de 6 000
collectivités adhérentes

représentant

70%

de la surface
de la forêt communale

53
associations
départementales
ou interdépartementales



avec

800

élus administrateurs
dans les territoires

74

présidents
ou délégués
au Conseil d'administration



des élus référents forêt-bois
dans chaque
département et région



UN RÉSEAU de plus de **100 salariés**

9

unions
régionales

2

associations
de massif

1

équipe
nationale



UN ENGAGEMENT À L'INTERNATIONAL

Territoires
et forêts solidaires
(COFOR-International)

Fédération européenne
des Communes forestières
(FECOF)

Coopération
France-Québec

INSTITUT DE FORMATION FORESTIÈRE COMMUNALE

Bras armé de la Fédération en matière de formation et de développement, l'IFFC pilote des programmes nationaux :

- > politiques forestières territoriales,
- > bois-construction,
- > Plan d'Approvisionnement Territorial...

Il accompagne les programmes régionaux par un soutien financier aux unions régionales des Communes forestières.



2025 UNE NOUVELLE IDENTITÉ GRAPHIQUE

EN 2025, la Fédération évolue et affirme son identité : elle devient **Communes forestières France** et adopte **une nouvelle identité visuelle et une signature : « Forêts locales, intérêt général »**. > Cf. p.55

Ce changement sera officiellement dévoilé lors du Congrès des **19 & 20 JUIN 2025**, au cours duquel ce rapport d'activités 2024 sera présenté. C'est dans cette dynamique de renouveau que ce document arbore déjà de nouvelles couleurs.

Ce résultat a été rendu possible grâce à un travail mené sur plusieurs mois en concertation avec la commission communication, les unions régionales, le Bureau et le Conseil d'administration.



**Communes
forestières
France**

L'OBJECTIF ?

Renforcer la notoriété des Communes et Collectivités forestières, affirmer l'appartenance des élus à un réseau solide et engagé en donnant plus d'impact à nos messages.



Forêts locales, intérêt général



SÉMINAIRE DES PERMANENTS DES COMMUNES FORESTIÈRES

Le séminaire des permanents des Communes forestières 2024 s'est déroulé au Fort Saint-André en Bourgogne-Franche-Comté, du **3 AU 5 AVRIL 2024**. Réunissant les salariés du réseau, des élus du Bureau fédéral et des partenaires, cet évènement était centré sur les élus, au cœur des missions de notre réseau.

Plus de 100 personnes ont travaillé sur l'amélioration de l'accompagnement des élus sur les sujets forestiers et le renforcement du binôme administrateur/salarié, par le biais d'ateliers et de tables rondes. Les enjeux de la multifonctionnalité des forêts de Salins-les-Bains ont également été présentés avec une illustration sur le terrain des fonctions de protection, d'accueil du public et de production en lien avec le dépérissement forestier. Nolwenn MARCHAND, maire de Prémanon et Président de la Communauté de Commune de la station des Rousses-Haut-Jura est intervenu pour partager son expérience d' élu et présenter les multiples champs d'action d'un maire. Des temps plus conviviaux ont aussi été organisés pour renforcer le lien entre les participants.



UN TRAVAIL COLLABORATIF

La Fédération a organisé des instances internes permettant d'aborder plusieurs thèmes, de les documenter et de proposer des positionnements politiques. Elles se composent d'élus du Bureau et/ou du Conseil d'administration, appuyés par des salariés des Communes forestières.

Instances de travail au sein de Communes forestières France

comités

National formation >Cf. p.48
Politiques forestières
territoriales

groupe de travail [GP]

Aménités
Biodiversité
Bois-construction et marques
Bois-énergie
Inter-massifs
Foncier forestier/desserte
Plan local forestier
Liens urbain/rural
Relations forêt/société
Sylvopastoralisme
Assurance des forêts
Biens de section
Forêts périurbaines

commissions

Chasse
Communication >Cf. p.51
Risques

DÉLÉGATIONS EXTÉRIEURES au titre des Communes forestières

La Fédération est également représentée au sein de nombreuses instances externes, groupes de travail, comités et Conseils d'administration... Des délégations ont été nommées afin de seconder le président et représenter les Communes forestières dans ces différentes réunions.

- > Association nationale des Élus de la Montagne (ANEM) : Comité directeur
- > Chambres d'agriculture France : Conseil national Orientation Valorisation bois et territoire
- > Bois de France : Conseil d'administration
- > Comité Interprofessionnel du Bois-Énergie (CIBE) : Conseil d'administration
- > Comité national biodiversité
- > Comité stratégique de la filière bois : DÉFI 3 «Sécurisation de l'approvisionnement», DÉFI 4 «Construction»
- > Conseil national de la Montagne
- > Conseil supérieur de la forêt et du bois : Plénière ; Forêt, Bois et Territoires ; Suivi du programme national (PNFB) et régional (PRFB) de la forêt et du bois ; Gestion durable des forêts Europe et International
- > Coopération France-Québec
- > Entente interdépartementale
- > France Bois Forêt : Bureau, Conseil d'administration Assemblée Générale
- > France Douglas : Conseil d'administration
- > French Timber : Bureau
- > Institut national de l'information Géographique et Forestière (IGN) : Comité de filière
- > Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire : Groupe de Travail - Suivi du programme OLD
- > Commission Bio-économie (FranceAgriMer)
- > Office National des Forêts (ONF) : Conseil d'administration, Comité d'audit, Comité consultatif de la forêt communale, Commission nationale de la forêt communale, Comité des ventes, Comité consultatif des forêts d'outre-mer, Conseil de surveillance ONF Énergie bois, Conseil national forêt d'exception, Groupe de Travail - Suivi de la convention FNCOFOR-ONF / Aménagement Groupe de Travail - Suivi de la convention FNCOFOR-ONF / Régime forestier
- > PEFC : Bureau, Conseil d'administration, Assemblée Générale
- > Réseau rural national
- > Territoire et forêt solidaire COFOR international

Le Comité de coordination

est composé


d'un élu référent,
Jacques HUMBERT


des directeurs
d'unions régionales


de la direction
nationale

SES MISSIONS

- > co-construit et met en œuvre les programmes politiques adoptés par les élus ;
- > assure une veille des questions forestières à la fois techniques et territoriales ;
- > mutualise les informations administratives et budgétaires ;
- > est l'organe majeur de retours et transferts d'expériences dans le réseau.

EN 2024, le Comité s'est réuni à 8 reprises pour traiter des grands programmes fédéraux et de leur coordination, des événements de notre fédération (Rencontres nationales des territoires forestiers (RNTF), séminaire des permanents, salon des maires ...), de la refonte de l'identité visuelle et de la stratégie de formation, des outils collaboratifs et de l'organisation de la Fédération.

Le Comité a également préparé des dossiers pour les réunions du Bureau fédéral sur le Régime forestier, la cellule d'anticipation au défi climatique, le renouvellement des forêts, le PEFC. Ce Comité s'est réuni avec le Bureau fédéral à Tournus.

DES ÉLUS MOBILISÉS pour une cohésion nationale


**Conseil
d'administration**
74 membres

Le Conseil d'administration de la Fédération est composé de tous les présidents d'associations départementales et d'unions régionales des Communes forestières ou de leurs délégués et d'une liste de membres élus.

EN 2024, le Conseil d'administration s'est réuni 4 fois les :

- > **26 FÉV.**, en présentiel à Paris pour élire le nouveau président ;
- > **25 AVRIL**, en format hybride ;
- > **29 MAI**, en présentiel à Paris ;
- > **22 OCT.**, en présentiel à Paris.


**Bureau
national**
23 membres

EN 2024, le Bureau de la Fédération s'est réuni 7 fois :

- > en visioconférence :
le **18 AVRIL** et **14 NOV.** ;
- > à Paris et en région parisienne :
le **15 JANV.**, le **13 MARS**,
le **26 JUIN** et le **16 OCT.** ;
- > en région : le **26 JUIN**
à Claix et les **9 & 10 SEPT.**
en séminaire à Tournus.


**Élus
référents**

Pour conforter cette organisation territoriale et politique, en appui des **800 élus administrateurs**, les unions régionales ont mis en place des élus « référents forêt-territoire ».

Quelques DATES CLEFS

2024



JANVIER

Mise en ligne d'une foire aux questions sur les obligations légales de débroussaillage (OLD)

16 JANV.

Rencontre du président (par intérim) Philippe CANOT accompagné des vice-présidents avec le cabinet du ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire

9 FÉV.

Participation de Philippe CANOT au Sommet *Climate Chance Europe 2024* Wallonie - table ronde « *Planter, régénérer et forêts résilientes* » [>Cf p. 18](#)

13 FÉV.

Sortie du « *Scénario carbone* » de la filière forêt-bois

26 FÉV.

Élection du président de Communes forestières France lors du Conseil d'administration de la Fédération : Philippe CANOT [>Cf p. 17](#)

28 FÉV.

Des enfants des Forêts pédagogiques invités par le ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire au 60^{ème} Salon International de l'Agriculture

19 > 25 FÉV.

Délégation de Communes forestières France au Québec – Programme « *Dans 1000 communes, la forêt fait école* »

MARS

Sortie du rapport public de la Cour des comptes : « *La gestion durable de la forêt métropolitaine, quelle adaptation au changement climatique ?* »

6 MARS

Rendez-vous avec le ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire

13 MARS

Élection du 4^e vice-président de Communes forestières France lors du Bureau de la Fédération : Alain MEUNIER, Président des Communes forestières Auvergne-Rhône-Alpes [>Cf p. 20](#)

20 & 21 MARS

Participation des élus et salariés des Communes forestières à l'atelier « *Incendies forestiers : quelles perspectives pour prévenir les risques en contexte de changement climatique ?* » organisé par le réseau mixte et technologique AFORCE

21 MARS

Remise du 3^{ème} prix récompensant les plus beaux projets de « *La Forêt s'invite à l'École* » organisé par Teragir pendant la Journée internationale des forêts

ÉVÈNEMENTS INTERNES À LA FÉDÉRATION

ÉVÈNEMENTS EXTERNES AVEC LES MEMBRES DE LA FILIÈRE

...
suite



- 3 > 5 AVRIL** Séminaire des permanents des Communes forestières (salariés, élus du Bureau fédéral et partenaires) au Fort Saint-André en Bourgogne-Franche-Comté
- 15 AVRIL** Nomination d'un nouveau délégué interministériel à la forêt, au bois et à ses usages : Jean-Michel SERVANT
- 15 AVRIL** Présence de notre président lors de la présentation du plan « scolytes et bois de crise » par le ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire
- 3 MAI** Présentation des stratégies filière forêt-bois lors d'une réunion « inter-massif » à l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT)
- 29 MAI** Sortie du rapport : « *Financement public de la filière forêt-bois* »
- 10 > 14 JUIN** Délégation québécoise en France – Programme « *Dans 1000 communes, la forêt fait école* »
- 18 JUIN** Élection de la présidente de France Bois Forêt (FBF) : Anne DUISABEAU
- SEPT.** Lancement de l'enquête européenne sur les forêts communales
- 23 SEPT.** Nomination d'Annie GENEVARD en tant que ministre de l'Agriculture, de la Souveraineté alimentaire et de la Forêt
- 25 > 27 SEPT.** Rencontres nationales des territoires forestiers « *Repenser le dialogue autour de la forêt* »
- 23 OCT.** Assemblée Générale de Communes forestières France 2024 à Paris
- NOV.** Sortie du livret FNCOFOR-ONF : « *De la graine à l'arbre, coup de pousse pour les forêts publiques françaises* »
- 19 > 21 NOV.** Salon des Maires et des Collectivités Locales
- 25 > 26 NOV.** Séminaire « *multirisques et forêt* » à Lourdes pour les Communes forestières

ÉVÈNEMENTS INTERNES À LA FÉDÉRATION

ÉVÈNEMENTS EXTERNES AVEC LES MEMBRES DE LA FILIÈRE



Engagements



RÉUNION avec le cabinet du ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire

16 JANV. 2024 Le président de Communes forestières France (par intérim) Philippe CANOT accompagné de certains vice-présidents et du trésorier a rencontré des membres du cabinet du ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire.

L'échange a porté sur les revendications de la Fédération relatives au rôle de l'État pour l'avenir des forêts, en général, et celles des collectivités, en particulier. La délégation, tout en reconnaissant les efforts importants du gouvernement pour soutenir le renouvellement et l'adaptation des forêts au changement climatique, a demandé une **simplification drastique du montage des demandes de subvention et une révision des barèmes** inchangés en dépit de l'inflation. Concernant les forêts communales, la délégation a rappelé à l'État son rôle dans l'intégration des centaines de milliers d'hectares de forêts ne bénéficiant pas encore du Régime forestier.

UNE FOIRE AUX QUESTIONS sur les obligations légales de débroussaillage (OLD)

JANV. 2024 Une foire aux questions sur la question des OLD a été mise en ligne en partenariat avec les ministères concernés, l'AMF et notre fédération pour répondre aux questions des propriétaires et particulièrement des maires. **DEPUIS 2022**, la Fédération a signé une convention avec le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire afin d'amplifier la sensibilisation aux OLD auprès des élus avec des réunions organisées dans toute la France.





UNE NOUVELLE PRÉSIDENTE

26 FÉV. 2024

Philippe CANOT a été élu président de Communes forestières France lors du Conseil d'administration à Paris, succédant à Dominique JARLIER.

Philippe CANOT est maire de la commune de Sécheval (08) en région Grand Est depuis 1983, adhérente aux Communes forestières depuis cette date. Il est également à la tête d'une forêt communale de 320 hectares et président d'un syndicat forestier intercommunal de 1200 hectares.



Fin connaisseur de tous les sujets forestiers puisqu'il est un membre actif du bureau de la Fédération depuis 10 ans et premier vice-président de Communes forestières France depuis 4 ans, il souhaite disposer de ce mandat de 2 ans pour continuer d'assurer la défense des intérêts des Communes forestières et valoriser les forêts françaises. Il compte sur l'appui d'une équipe de vice-présidents compétente et motivée.

Retrouvez les grands axes de sa présidence dans l'édito >[Cf. p4](#)



SOMMET « Climate Chance Europe » 2024 • Wallonie

8 & 9 FÉV. 2024

Ce sommet centré sur l'« Adaptation au changement climatique, solutions basées sur la nature et la résilience » au Palais des congrès de Liège a réuni durant deux jours près de **1 000 participants, de plus de 20 nationalités.**

Philippe CANOT est intervenu lors de la table ronde : « Planter, régénérer et forêts résilientes » qui a mis en avant des initiatives concrètes visant à développer durablement les forêts. **Il a ainsi rappelé l'engagement des Communes forestières sur ce sujet et en particulier celui des maires.**

RAPPORT sur la mise en gestion durable de la forêt privée française

MARS 2024 Une mission regroupant plusieurs inspections générales (IGF, CGAAER, IGEDD) a publié un rapport sur la gestion durable des forêts privées en France. Ce rapport met en avant le rôle crucial des communes dans la lutte contre le morcellement du foncier forestier.

Plusieurs recommandations impactant directement les collectivités :

- > Une **extension du droit de préemption renforcé** pour un seuil passant à 10 ha pour les ventes de parcelles forestières ;
- > Une **mise à jour générale des informations de nature de culture au sein du cadastre**, permettant un élargissement significatif des biens vacants et sans maîtres forestiers sur lesquels les communes pourraient faire valoir leurs droits ;
- > Une **implication des communes dans l'animation de structures collectives** (Associations Syndicales Constituées d'Office - ASCO ou Associations Syndicales Autorisées - ASA) pour le pilotage de plans de lutte contre des dépérissements massifs et d'amélioration du puits carbone.



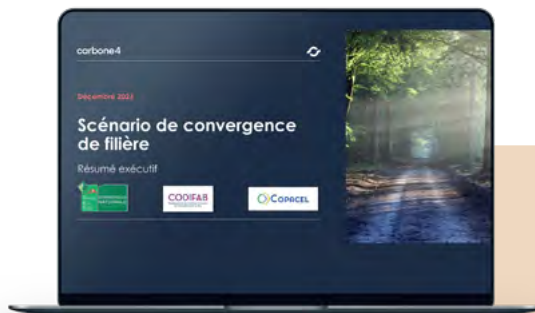
Téléchargez le rapport

2030-2050

Quel scénario carbone pour la filière forêt-bois ?

13 FÉV. 2024 Dans le cadre de la préparation de la Stratégie Française Énergie Climat (SFEC), de la planification écologique et dans le but d'engager un dialogue éclairé avec les pouvoirs publics et d'envisager l'approvisionnement des entreprises en bois, la filière forêt-bois a réalisé une **modélisation de l'ensemble de ses flux physiques de matière** (intégrant les imports et exports ainsi que le recyclage et le réemploi) à partir de laquelle elle a construit un scénario commun pour le futur.

Accompagnés du cabinet Carbone 4, l'interprofession nationale de la forêt et du bois France Bois Forêt, le Comité professionnel de Développement des Industries Françaises de l'Ameublement et du Bois (CODIFAB), et l'Union Française des Industries des Cartons, Papiers et Celluloses (Copacel), ont présenté **ce « scénario carbone » de la filière à l'horizon 2030 et 2050.**



Scénario de convergence du bouclage bois-biomasse à l'horizon 2050



Présentation de l'étude Carbone 4



Téléchargez le communiqué de presse

RENDEZ-VOUS AVEC LE MINISTRE de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire

6 MARS 2024

Philippe CANOT, président de Communes forestières France et Patricia MORHET-RICHAUD, vice-présidente, ont rencontré Marc FESNEAU au ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire. Le ministre était très à l'écoute de tous les travaux menés par les Communes forestières.

Plusieurs sujets ont été abordés :

- > la question de l'**application du Régime forestier** qui doit être menée par l'État ;
- > le **foncier forestier** : la Fédération est prête à mener des expérimentations sur le terrain mais reste en attente des directives de l'État sur le sujet ;
- > l'**anticipation du défi climatique avec la volonté pour la Fédération d'avoir une cellule nationale**, avec des déclinaisons dans les Commissions régionales de la forêt communale ;
- > l'**importance du rôle des maires** dans la gestion des risques incendie de forêt ;
- > le **programme « Dans 1000 communes, la forêt fait école »** et son volet international mené avec le Québec.



Le ministre a souhaité organiser des rendez-vous réguliers avec la Fédération afin d'avancer de manière concrète sur des sujets forestiers partagés.



UN NOUVEAU VICE-PRÉSIDENT



13 MARS 2024

Alain MEUNIER, président de Communes forestières Auvergne-Rhône-Alpes a été élu 4^e vice-président de Communes forestières France, à l'unanimité lors du Bureau.

Les trois autres vice-présidents et vice-présidente sont désormais :

- > **Francis CROS**, président des Collectivités forestières Occitanie Pyrénées-Méditerranée : 1^{er} vice-président ;
- > **Patricia MORHET-RICHAUD**, présidente de Communes forestières Hautes-Alpes : 2^e vice-présidente ;
- > **Michel CASTAN**, président des Communes forestières Nouvelle-Aquitaine : 3^e vice-président.

LA JOURNÉE INTERNATIONALE DES FORÊTS



21 MARS 2024

Pour la Journée internationale des forêts (JIF), notre président **Philippe CANOT** a remis, aux côtés du ministre **Marc FESNEAU**, le 3^{ème} prix récompensant les plus beaux projets de « La Forêt s'invite à l'École » organisé par Teragir.

Dans le cadre de notre programme : « Dans 1000 communes, la forêt fait école » (> Cf. p.45 du programme), plusieurs Forêts pédagogiques ont aussi organisé des animations pendant cette journée.

ATELIER « Incendies forestiers » avec le réseau mixte et technologique AFORCE

LES 20 & 21 MARS 2024

Des élus et salariés des Communes forestières ont participé à l'atelier « Incendies forestiers : Quelles perspectives pour prévenir les risques en contexte de changement climatique ? » organisé par le réseau mixte et technologique AFORCE en Île-de-France.

Un programme riche ayant permis, grâce à des présentations d'acteurs variés de la défense des forêts contre l'incendie, de dresser un état des lieux du risque et de son évolution en contexte de changement climatique, d'échanger sur l'évolution de la réglementation et d'aborder les acquis et les initiatives émergentes en matière de gestion et de prévention à moyen et long terme.



Toutes les présentations ainsi que les actes de cet atelier sont disponibles ici

RAPPORT PUBLIC DE LA COUR DES COMPTES

« La gestion durable de la forêt métropolitaine, quelle adaptation au changement climatique ? »

MARS 2024

Sur les 725 pages de l'édition 2024 du rapport public annuel de la Cour des comptes, 44 pages sont attribuées à la gestion forestière. La Cour formule ainsi les recommandations suivantes :



Téléchargez le rapport sur la gestion durable de la forêt métropolitaine, quelle adaptation au changement climatique

1. Inciter les communes forestières qui disposent de produits forestiers réguliers à **mieux piloter financièrement leur activité et leurs investissements sylvicoles en favorisant la mise en place de budgets annexes** ;
2. **Faciliter le regroupement des forêts communales** en accompagnant la création de structures intercommunales de gestion forestière et en utilisant les chartes forestières pour y associer la forêt privée ;
3. **Intégrer l'enjeu d'adaptation dans les documents de gestion forestière** ;
4. **Confier aux établissements publics nationaux la direction et l'organisation de la régulation des populations de cervidés** sur les territoires marqués par un important déséquilibre ;
5. **Comblent le retard du déploiement des dispositifs juridiques et d'animation existants** en matière de prévention de lutte contre les feux de forêt dans les départements nouvellement à risque.

UN NOUVEAU DÉLÉGUÉ INTERMINISTÉRIEL à la forêt, au bois et à ses usages

© Élodie Daguin



15 AVRIL 2024

Jean-Michel SERVANT a été nommé délégué interministériel à la forêt, au bois et à ses usages. La Fédération avait réclamé la nomination d'un secrétaire d'État à la forêt depuis de nombreuses années. Elle s'est réjouie de cette annonce.



Consultez sa lettre de mission

^ Présence de Jean-Michel SERVANT sur le stand de la Fédération au Salon des Maires et des Collectivités Locales 2023



Consultez le communiqué de presse du ministère



Lire le dossier de presse du ministère

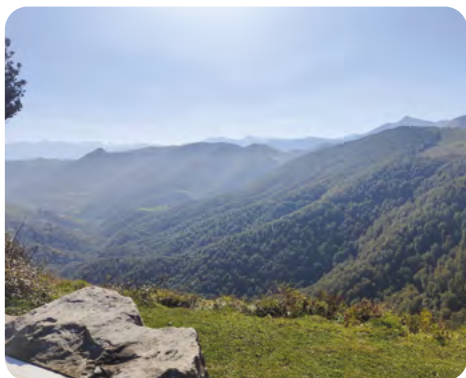
LE PLAN « Scolytes & bois de crise » du ministère

15 AVRIL 2024

Philippe CANOT, notre président et Jérôme THOMAS, président de Communes forestières Grand Est étaient présents, dans les Vosges, lors de la présentation par Marc FESNEAU, ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, du plan « scolytes et bois de crise » en réponse à l'épidémie impactant les forêts d'épicéas et de sapins du grand quart Nord-Est de la France.

Concrètement, ce plan d'actions s'est décliné en 4 axes :

- > observer et faire connaître les conséquences des crises liées aux scolytes ;
- > organiser une stratégie collective de lutte contre les scolytes ;
- > valoriser les bois scolytés ainsi que les sapins secs et organiser un soutien économique à la filière ;
- > mettre en perspective la crise scolyte dans le cadre plus large de l'adaptation de la filière forêt-bois au changement climatique.



3 MAI 2024

Les commissariats de massif et les élus représentant les Communes forestières aux 6 comités de massif (hors territoires ultramarins) ont présenté, lors d'une réunion inter-massif initiée par Communes forestières France, leurs priorités et leurs stratégies à l'Agence nationale de cohésion des territoires (ANCT).

POLITIQUES DE MASSIF des stratégies forêt-filière bois soutenues face au changement climatique

Cet échange souhaité par les élus a permis de rappeler, au niveau national, **l'importance des enjeux forestiers et de filière dans les politiques de montagne**, aux côtés du pastoralisme et du tourisme. Les enjeux et les programmes présentés, massif par massif, ont fait apparaître des lignes de convergence fortes. Tout d'abord, c'est la présentation d'un pilotage commun qui s'est dessinée lors des interventions réalisées de concert par chaque commissariat et les élus.

Le changement climatique s'impose en défi pour tous les massifs de montagne : gestion des risques et des situations de crise, gestion de transitions forestières parfois brutales, soutien à une forêt et une filière qui apportent des solutions : ce sont sur tous les massifs des thèmes intégrés aux stratégies de transition.

RAPPORT

« Le financement public de la filière forêt-bois »

29 MAI 2024

La commission des finances a examiné le rapport de Christian KLINGER, Sénateur du Haut-Rhin et Victorin LUREL, Sénateur de Guadeloupe, rapporteurs spéciaux des crédits de la mission : « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales », sur les résultats de leur contrôle sur le financement public de la filière forêt-bois pour laquelle la Fédération avait été auditionnée.

Dans leur rapport, ils ont mis en exergue le décalage croissant entre le montant important des financements publics en jeu (1,45 milliard d'euros par an) et le devenir, de plus en plus incertain, de la forêt française, 4^e forêt européenne.



Lire les 10 recommandations soumises par les rapporteurs spéciaux (p.13 du rapport) dont la n° 6 qui implique le Parlement, la DGFIP et Communes forestières France



ANNE DUISABEAU présidente de France Bois Forêt (FBF)

18 JUIN 2024

Lors du Conseil d'administration de France Bois Forêt, les membres de FBF ont élu à l'unanimité Anne DUISABEAU comme nouvelle présidente de l'interprofession nationale de la filière forêt-bois pour un mandat de 3 ans. Philippe CANOT, président de Communes forestières France a été élu trésorier du Bureau de France Bois Forêt. Anne DUISABEAU, actuellement consultante, a suivi un parcours professionnel dans l'industrie du bois. Dès la fin de sa formation, elle a rejoint le secteur du panneau de bois au sein du groupe SWISS KRONO, où elle a exercé différentes fonctions.



Consultez le communiqué de presse complet de France Bois Forêt

ANNIE GENEVARD ministre de l'Agriculture de la Souveraineté alimentaire et de la Forêt

23 SEPT. 2024

Sur proposition du Premier ministre, le président de la République a nommé Madame Annie GENEVARD, ministre de l'Agriculture, de la Souveraineté alimentaire et de la Forêt. Communes forestières France a été invitée à la Cérémonie de passation de pouvoir entre Marc FESNEAU et Annie GENEVARD.



Retrouvez ici le discours de passation de pouvoir de la nouvelle ministre de l'Agriculture, de la Souveraineté alimentaire et de la Forêt

Les deux ministres ont rappelé, dans leurs discours, le **rôle majeur joué par l'agriculture et la forêt pour la transition écologique et la décarbonation de l'économie**. Ils ont insisté sur « l'impérieuse nécessité » de mieux mettre en valeur la fonction forêt de ce ministère qui change ainsi de nom pour devenir le **ministère de l'Agriculture, de la Souveraineté alimentaire et de la Forêt**.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Communes forestières France

23 OCT. 2024 Paris

M^{me} Annie GENEVARD, ministre de l'Agriculture, de la Souveraineté alimentaire et de la Forêt est intervenue pendant notre Assemblée Générale pour préciser que

...« sans une gestion des forêts ambitieuse, il n'y aura pas de neutralité carbone pour notre pays » et que son ministère est et restera aux côtés des Communes forestières.



© Cheick SAIDOU/ agriculture.gouv.fr



Notre président, Philippe CANOT a rappelé la situation préoccupante de certains éléments du volet forestier du projet loi de finances (PLF) 2025, notamment les **suppressions de postes inacceptables au sein de l'ONF** et le nécessaire soutien aux services forestiers, particulièrement en cette période de crise climatique.

Notre Fédération a fixé deux priorités pour la lutte contre le changement climatique et sur l'amélioration du foncier forestier.

Pour réussir ces ambitions, il est impératif de disposer des moyens nécessaires :

- > mettre en place une cellule d'anticipation dédiée à la forêt et à la filière bois ;
- > un fonds pérenne de renouvellement des forêts à la hauteur des besoins ;
- > des **aides ciblées en matière de Défense des Forêts Contre les Incendies** et de prévention des risques pour poursuivre l'effort engagé dans nos communes en matière de protection des biens et des personnes ;
- > un appui à toutes les opérations déployées pour maintenir et développer le tissu d'entreprises de la filière et obtenir le maximum de valeur ajoutée sur le bois dans nos territoires.

L'Assemblée Générale a aussi permis de présenter :

- > le **rapport d'activités 2023** et le rapport financier de la Fédération ;
- > l'avancement de la refonte de l'identité graphique ;
- > le bilan des travaux de la convention FNCOFOR-ONF.



Consultez le discours complet ici

NOTRE PARTENARIAT avec l'Office national des forêts

De nombreuses réunions (Commission nationale de la forêt communale, Comité National des Ventes, Comité éditorial FNCOFOR-ONF, réunions interservices) ont lieu avec l'ONF tout au long de l'année afin notamment d'assurer le suivi de la [convention FNCOFOR-ONF](#)



Axes de la convention FNCOFOR-ONF mis en œuvre en 2023 et poursuivis en 2024 :

AXE 1

MAINTIEN ET RENFORCEMENT DU RÉGIME FORESTIER

Les élus des Communes forestières veulent le maintien et le renforcement du Régime forestier (RF), garant de la protection patrimoniale du domaine forestier des collectivités. L'objectif est de régulariser une situation qui perdure depuis trop d'années.

Plus de 850 000 hectares de forêts ne bénéficiant pas du Régime forestier (RF) ont été identifiés.

A contrario, plusieurs milliers d'hectares non forestiers appartenant aux collectivités sont sous ce régime.

Les travaux ont permis la rédaction de trois documents :

- > **une note sur l'identification des forêts de collectivités ne bénéficiant pas du RF** ;
- > **deux logigrammes** permettant le cheminement vers l'application ou la distraction du RF ;
- > **une notice explicative** permettant une lecture de ces logigrammes en donnant un certain nombre de critères communs de l'interprétation du terme « susceptible d'aménagement, d'exploitation régulière ou de reconstitution » de l'article L.211-1 du Code forestier.

En 2025, ces documents seront présentés aux ministères de tutelle afin d'obtenir leur validation et d'établir un plan d'action, nécessaire à la négociation du futur contrat État-ONF. Une série de tests sera mise en place au premier semestre.

AXE 2

UN DOCUMENT DE GESTION DURABLE, SOCLE DE LA POLITIQUE DES COLLECTIVITÉS PROPRIÉTAIRES

À l'heure du changement climatique, il devient difficile, pour ne pas dire risqué, d'élaborer des plans d'aménagement des forêts des collectivités sur une période de vingt ans, comme cela se pratique classiquement. Pourtant, il est indispensable de donner une trajectoire à ces forêts pour assurer leur gestion durable. **Il faut donc envisager les modalités pour rendre les futurs aménagements forestiers « agiles » en permettant des ajustements réguliers.** Une expérimentation a été mise en place sur 27 forêts de collectivités.

Par ailleurs, les élus du groupe de travail ont demandé et obtenu que les présidents d'associations départementales des Communes forestières reçoivent la liste des forêts communales de leur département concernées par un renouvellement d'aménagement. Cette liste leur permettra d'organiser la sensibilisation et la formation des communes identifiées.

... suite

AXE 3

DES ÉLUS ACTEURS DE LA COMMERCIALISATION DES BOIS

Le Comité National des Ventes (CNV) se réunit mensuellement. Ainsi, la Fédération et l'ONF ont travaillé, depuis septembre 2022, à la formalisation du **kit pour la mise à disposition de bois des collectivités destinés à une vente par contrat d'approvisionnement**.

En 2024, le développement de la contractualisation s'est poursuivi, ainsi qu'un travail engagé sur la question de la dématérialisation des factures de ventes de bois qui sera rendu obligatoire à compter de septembre 2026.

Ces points font l'objet de travaux conjoints ONF/FNCOFOR. Des échanges tripartites FNB-FNCOFOR-ONF se poursuivent également à ce propos mais aussi sur les délais et moyens de paiement et sur l'actualisation à venir des conditions générales de ventes de l'ONF.



AXE 4

« VALORISATION DES AMÉNITÉS ENVIRONNEMENTALES »

AXE 5

DES FORÊTS OUVERTES ET CONNECTÉES AUX PROJETS DE TERRITOIRES PORTÉS PAR LES ÉLUS

seront approfondis sur l'année 2025.

DES OUTILS AU SERVICE DU PARTENARIAT

En 2024, le Comité éditorial FNCOFOR-ONF s'est réuni 4 fois autour de sujets de communication partagés dont le Salon des maires, l'édition d'un deuxième

livret FNCOFOR-ONF : « De la graine à l'arbre, coup de pouce pour les forêts publiques françaises »,

un livret sur l'implication des communes pour Notre-Dame de Paris et le Portail des collectivités. Depuis 2023, Communes forestières France intervient avec des élus dans **la formation des aménagistes** au centre de formation ONF de Nancy.

EN 2024, deux interventions ont eu lieu. Le Comité national formation - Communes forestières France a aussi mis en place **une intervention de la Fédération dans le parcours : « Adaptation à l'emploi des nouveaux techniciens forestiers territoriaux (TFT) »**.

Elle sera mise en œuvre en 2024 dans le but de former 240 nouveaux techniciens forestiers.

Sur la base des travaux de la convention FNCOFOR-ONF, la Fédération est prête à engager les prochaines négociations qui débiteront en 2025 autour du prochain contrat État-ONF.

Évaluation du contrat État-ONF 2021-2025

4 DÉC. 2024

Le Président a reçu la mission d'évaluation du contrat État-ONF 2021-2025 menée par des inspecteurs du Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER) et de l'Inspection générale de l'Environnement et du Développement durable (IGEDD). Cette mission doit dresser un bilan du contrat actuel pour le premier trimestre 2025 afin d'envisager les perspectives du futur contrat État-ONF 2026-2030.

Communes forestières France n'est actuellement pas signataire du contrat État-ONF. En ce qui concerne le prochain, la Fédération n'exclut aucune possibilité, sous réserve des engagements et des promesses qui y seront inscrits.

DU BOIS DES COMMUNES FORESTIÈRES

sous le toit de Notre-Dame de Paris



7 DÉC. 2024

La cathédrale Notre-Dame de Paris a rouvert ses portes avec, sous son toit, un petit bout de terroir provenant en partie de dons de chênes de forêts communales.

« **Beaucoup de Communes forestières se sont inscrites dans cet élan de solidarité pour donner des chênes afin de sauvegarder notre patrimoine français et participer à la reconstruction de ce bâtiment prestigieux. Bien au-delà de cette action symbolique, c'est un évènement marquant qui a uni la filière. C'est une joie de savoir qu'une partie de la flèche vient de nos communes.** »

Philippe CANOT, président de Communes forestières France était présent à la réouverture pour représenter ces communes.

Les Communes forestières ont fourni gracieusement 130 chênes issus de leurs forêts. Merci à elles ! De nombreuses forêts domaniales, privées et de nombreux autres acteurs ont aussi apporté leur bois à l'édifice.



Pour revoir les témoignages d'élus lors des coupes de ces chênes



Redécouvrir *Les racines de Notre-Dame de Paris : l'histoire de la restitution à l'identique de la charpente*



Partenariats

Communes forestières France s'inscrit dans une dynamique d'innovation permanente, en collaboration avec l'ensemble des membres de la filière forêt-bois. Une synergie dont les interactions et analyses partagées permettent l'émergence de solutions pour l'avenir des forêts.



FRANCE BOIS FORÊT

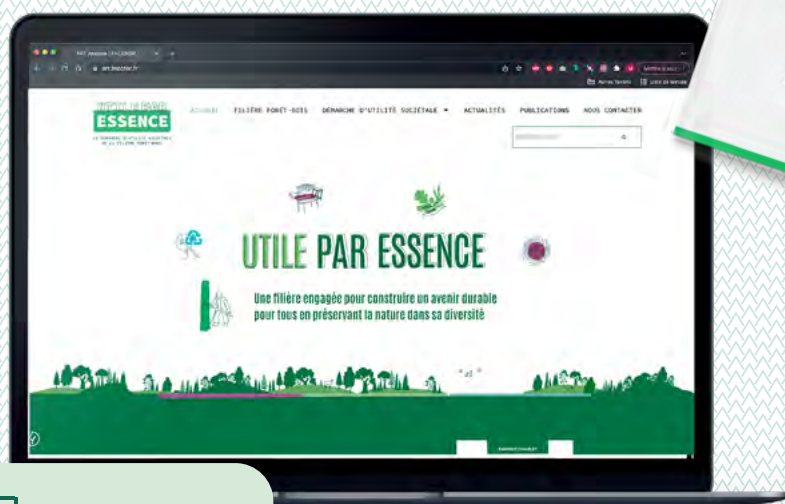
Communes forestières France est membre de l'interprofession France Bois Forêt (FBF) qui regroupe 24 grandes organisations professionnelles de la filière forêt-bois française.

FBF collecte la **Contribution Interprofessionnelle Obligatoire dite CVO**, auprès des entreprises de la filière et des propriétaires forestiers. Cette contribution cofinance des actions collectives de valorisation des forêts françaises, de promotion et de communication, notamment à travers les différents usages du matériau bois. Plusieurs programmes portés par Communes forestières France sont soutenus grâce à la CVO.

Utile par essence, la démarche d'utilité sociétale de la filière

Pour valoriser et renforcer son utilité envers la société, France Bois Forêt, CODIFAB et COPACEL ont lancé le **18 AVRIL 2024**, une démarche inédite, intitulée : « *Utile par essence* ».

À travers cette démarche d'utilité sociétale, la filière s'inscrit dans une logique d'amélioration continue : son action et ses engagements seront mesurés et suivis dans le temps grâce à des indicateurs concrets afin de pouvoir répondre toujours mieux aux préoccupations et besoins des Français.



Suivre les indicateurs de la démarche



Téléchargez la plaquette



Fondation France Bois Forêt

Suite à l'incendie de la charpente de Notre-Dame de Paris **EN 2019**, l'interprofession nationale France Bois Forêt a créé sa propre fondation. Communes forestières France, membre de France Bois Forêt, a identifié, avec les élus, les communes adhérentes en capacité de fournir gracieusement des chênes de France nécessaires à sa reconstruction.

Sous l'égide de la Fondation de France, le but premier de cette fondation est de soutenir des actions de restauration. L'objectif est de **financer la restauration du patrimoine bâti accessible au public, présentant un intérêt historique, artistique ou architectural et mettant en valeur le matériau bois** issu de forêts françaises certifiées gestion durable. La Fédération est membre du jury de sélection des dossiers.

PROGRAMME DE RECONNAISSANCE DES CERTIFICATIONS FORESTIÈRES (PEFC)

Présent dans plus de 56 pays, PEFC certifie la gestion durable des forêts et fédère autour d'une vision multifonctionnelle et équilibrée de la forêt. Depuis 25 ans, PEFC France favorise l'équilibre entre les dimensions environnementales, sociétales et économiques de la forêt, grâce à des garanties de pratiques durables et à l'implication de plus de

80 800 propriétaires forestiers

et plus de **3200** entreprises en France.



Communes forestières France est membre de PEFC France, au sein du collège des propriétaires forestiers-gestionnaires et assure la fonction de trésorier de l'association. **Après près de deux années de travail, le nouveau référentiel de PEFC France a été adopté.** Cette adoption a été suivie de l'élaboration et de la validation des règles encadrant les organismes chargés des audits et de la certification de la gestion forestière durable. Il était en effet essentiel de garantir l'harmonisation des audits sur l'ensemble du territoire.

L'année 2024 a également marqué le début du processus de fusion des neuf entités d'Accès à la Certification (EAC), aboutissement d'un audit global ayant mis en évidence la nécessité d'une mutualisation des ressources humaines et financières pour améliorer la qualité des actions menées. L'élaboration des statuts, la mise en place d'une structure intermédiaire de gouvernance et la préparation du traité de fusion ont rythmé les échanges au sein du bureau et du Conseil d'administration de PEFC France.

Par ailleurs, à l'occasion du 25^{ème} anniversaire de PEFC, PEFC (PEFC International) a choisi la France pour organiser son Assemblée Générale annuelle. Pendant quatre jours, les délégations internationales ont débattu de thématiques européennes et mondiales telles que le RDUE, RED II, ainsi que du modèle français de certification de gestion durable.

Communes forestières France a **joué un rôle actif dans l'ensemble de ces travaux.**

FÉDÉRATION NATIONALE DU BOIS (FNB)



La FNB rassemble les exploitants forestiers, scieurs et industriels de la transformation du bois en France. Un partenariat continu intervient à plusieurs niveaux essentiels pour la filière :

- > l'approvisionnement des entreprises, en responsabilité vis-à-vis du marché du bois ;
- > la priorité au bois français dans les marchés portés par des structures publiques ;
- > l'accord-cadre face à la crise scolytes pour favoriser la commercialisation, l'exploitation et l'enlèvement rapide des bois scolytés, via les contrats d'approvisionnement ;
- > la consolidation du label transformation UE pour le chêne soutenu par Communes forestières France ;
- > l'appel à une 1^{ère} transformation des grumes dans l'Union européenne avant toute exportation afin de préserver les emplois et de créer une plus-value pour les territoires et les entreprises ;
- > l'accord-chêne (>Cf. p.42 Contractualisation) ;
- > la dématérialisation de la facturation (>Cf. p.42 Contractualisation).

INSTITUT NATIONAL DE L'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE ET FORESTIÈRE (IGN)



Après une convention cadre signée le **5 JUIL. 2024**, Communes forestières France et l'IGN ont précisé les modalités de leur partenariat avec la validation d'un programme d'action pluriannuel, les thématiques de travail prioritaires seront : le foncier forestier (et la mise à jour du cadastre), la mise en œuvre des obligations légales de débroussaillage (OLD) et la création d'un outil cartographique prenant la suite des Plans d'Approvisionnement Territoriaux (PAT).

Communes forestières France reste l'interlocuteur privilégié de l'IGN pour caractériser les besoins des collectivités concernant l'**Observatoire des forêts françaises**. La Fédération est **membre du comité des utilisateurs de l'outil** et est représentée au sein de la gouvernance par l'interprofession France Bois Forêt.

FÉDÉRATION NATIONALE ENTREPRENEURS DES TERRITOIRES (FNEDT)



Communes forestières France entretient des relations régulières avec la Fédération Nationale des Entrepreneurs Des Territoires (FNEDT) sur les conditions d'exercice de ses métiers qui irriguent les territoires. Ainsi, la Fédération a soutenu la FNEDT dans ses démarches visant à permettre aux entreprises de travaux d'exercer leur métier face aux réglementations de protection d'espèces qui les contraignent à réduire fortement leur plage d'intervention.

Doublé de conditions météorologiques difficiles, le métier d'entrepreneur de travaux, déjà compliqué, ne fait que se complexifier. Les travaux engagés par le ministère de la Transition écologique n'ont pas levé pleinement l'insécurité juridique pour les entreprises. Nous poursuivrons le travail **EN 2025** pour aboutir à des solutions convenables pour tous.

ASSOCIATION DES MAIRES RURAUX DE FRANCE (AMRF)



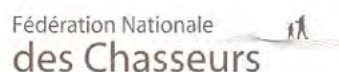
L'AMRF et Communes forestières France s'inscrivent dans un travail continu de rapprochement de leurs structures afin d'avancer ensemble sur les enjeux d'avenir de la forêt. Ainsi et au-delà de la déclaration commune signée en **OCT. 2023**, le « grand atelier » conduit par l'AMRF a permis à ces deux associations d'élus de traiter ensemble les sujets forêt-bois.



CONSEIL NATIONAL DU PEUPLIER (CNP)

Communes forestières France a lancé, **EN 2024**, un programme d'information et d'accompagnement des communes propriétaires de peupleraies sur les départements de l'Aube et de la Marne. Mené en partenariat avec le CNP, l'Office national des forêts et le Centre national de la propriété forestière (CNPF), il va permettre la production d'un ensemble documentaire à destination des élus, dans l'objectif d'un prochain opérationnel visant à la redynamisation de la gestion des peupleraies communales délaissées.

FÉDÉRATION NATIONALE DES CHASSEURS (FNC)



Philippe MACHEDA, responsable de la Commission chasse de Communes forestières France, et Francis CROS, Vice-Président de Communes forestières France ont rencontré le Président de la Fédération Nationale des Chasseurs (FNC) lors du Salon des Maires et des Collectivités Locales 2024 et ont confirmé leur volonté d'établir un partenariat solide entre les deux fédérations pour aboutir aux règlements sur les territoires en déséquilibre sylvo-cynégétique. Par ailleurs, la FNC a contacté Communes forestières France pour engager une action en faveur de la préservation de l'environnement et de la protection des espaces naturels dans le cadre de leur opération nationale de ramassage des déchets : « *J'aime la nature propre* ». Communes forestières France examine les différentes options afin de répondre au mieux à ce projet.



DALKIA Bois Énergie France

Deux formations sur la thématique bois-énergie ont été organisées **EN 2024** pour les commerciaux de Dalkia - Bois Énergie France, dans le cadre d'une convention de partenariat liant la Fédération et Dalkia - Bois Énergie France depuis plusieurs années. Ces formations visent à renforcer le sens de l'activité bois-énergie et mettre en avant la contribution de cette ressource au développement des territoires par son utilisation en circuit court.



FIBOIS FRANCE

Fibois France est l'association qui fédère les **12 interprofessions régionales de la filière forêt-bois**. M. Jean-Marc MEYER, président de Fibois France, présente ainsi l'organisation : « Fibois France coordonne la vision interrégionale de la filière, en incarnant la proximité et la réactivité territoriale. » Les **interprofessions régionales**, quant à elles, fédèrent les acteurs et les professionnels de la filière forêt-bois en région. Elles ont pour objectifs de : promouvoir la forêt et le bois pour tous les usages (la construction, l'aménagement, le chauffage, l'emballage...), fédérer les professionnels de la filière forêt-bois sur leur territoire et communiquer sur les métiers de la forêt et du bois. Nous échangeons avec Fibois France dans le cadre de la promotion du Prix National de la Construction Bois (PNCB) et de notre programme de prescription du bois local et français. Depuis la nomination de M. MEYER à la présidence, plusieurs rencontres et échanges ont eu lieu, ce qui est encourageant pour la mise en place de relations constructives et complémentaires entre nos organisations au bénéfice de la filière forêt-bois.

Programmes

portés par la fédération

Depuis de nombreuses années, Communes forestières France innove par le biais de politiques forestières territoriales structurantes basées sur une gestion multifonctionnelle de la forêt : stratégies commerciales, Plans Locaux Forestiers, cellule nationale d'anticipation face au défi du changement climatique...

Par la force de son réseau et l'implication des élus aménageurs du territoire, Communes forestières France a également pu développer des programmes visant à :

- > favoriser l'utilisation du bois en circuit court (par la construction d'un bâtiment public, par l'alimentation d'une chaufferie bois...);
- > accompagner les élus dans le développement du mode de vente des bois des collectivités en contrat ;
- > accompagner les élus dans des choix de préservation accrue de la biodiversité sur leurs parcelles forestières ;
- > impliquer les plus jeunes sur ces sujets d'avenir ;
- > analyser et approfondir de nombreuses thématiques telles que : le carbone forestier, le foncier forestier, le bois-énergie.

Programmes développés avec le soutien de :



UNE MISE EN RÉSEAU DES PROJETS



EN 2024, plusieurs programmes portés par les Communes forestières ont reçu le soutien de France Bois Forêt (grâce à la CVO) :

- 36** Organisation des Rencontres nationales des territoires forestiers
- 54** Organisation du Salon des Maires et des Collectivités Locales
- 38** Accompagnement des collectivités locales pour l'appropriation de la Stratégie nationale aires protégées (SNAP)
- 45** « Dans 1000 communes, la forêt fait école »
- 38** Accompagnement des collectivités pour utiliser du bois local et français
- 38** Développement du recours aux contrats d'approvisionnement pour la vente des bois des forêts des collectivités

Ainsi, que des programmes multipartenariaux :

- 29** Vers une démarche RSO de la filière forêt-bois (pour la vente des bois des forêts des collectivités)

L'ÉLU FORESTIER- MÉDIATEUR



Téléchargez le guide de
l'élus forestier-médiateur

EN 2019, pour accompagner les élus dans leurs missions de médiation, Communes forestières France lance le programme élu forestier-médiateur. L'objectif du programme est de développer et de tester des outils et démarches de médiation.



Près de 30 projets ont été menés et les travaux des Communes forestières ont abouti à une **classification des dispositifs créés** :

- Les indispensables ;
- Écouter et comprendre ;
- Développer l'échange ;
- Pérenniser des gouvernances forestières locales.

En conclusion du programme, Communes forestières France a produit un **guide synthèse à destination des élus et des services techniques avec une publication prévue pour 2025**. L'objectif de ce guide est de recenser (de manière non exhaustive) et de présenter, à l'aide de retours d'expérience, les outils et démarches de médiation développés par les Communes forestières et leurs partenaires.



© Fanny Marquier

RENCONTRES NATIONALES DES TERRITOIRES FORESTIERS 2024 « Repenser le dialogue autour de la forêt »

Depuis plus de 20 ans, Communes forestières France organise les Rencontres nationales des territoires forestiers. Réunissant les territoires impliqués dans des stratégies forestières, ces événements permettent de partager les solutions concrètes mises en place sur le terrain grâce à des conférences, tables-rondes, visites et ateliers thématiques.

L'édition 2024 des Rencontres nationales s'est déroulée du **25 AU 27 SEPT. 2024** au Pavillon des Transitions à Rouen, en partenariat avec les Collectivités forestières Normandie.

Le sujet de la médiation a été au cœur des échanges, avec comme thématique centrale : les moyens de « Repenser le dialogue autour de la forêt ».



Consultez le dossier
central de la revue 74
des Communes forestières

LA PRÉVENTION & LA LUTTE CONTRE LES INCENDIES DE FORÊT



Suite aux incendies de 2022, la Fédération a intensifié la sensibilisation et l'accompagnement des maires sur la prévention du risque incendie, notamment par l'application de la réglementation des obligations légales de débroussaillage (OLD) en signant une convention avec le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire pour 2023, renouvelée en 2024.

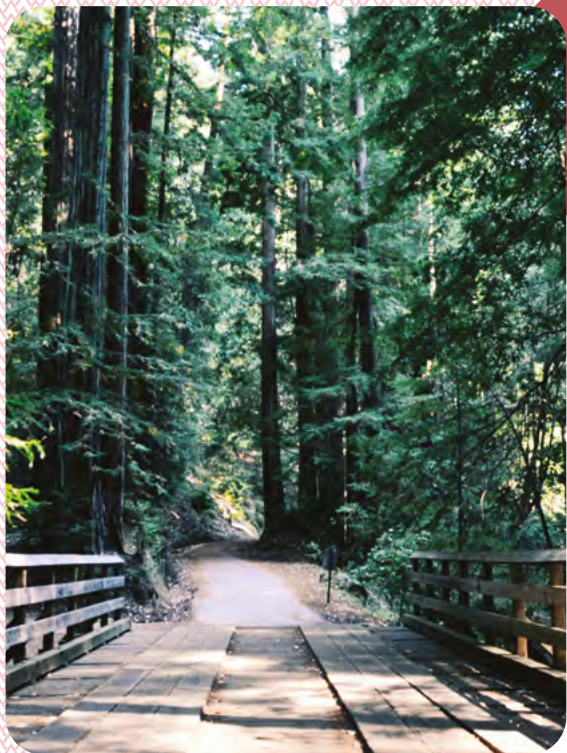
Les Communes forestières ont mis en place de nombreuses actions :

- > **Réunions de sensibilisation** à destination des maires et des services municipaux sur le « Risque feu de forêt et les OLD » dans toute la France ;
- > Création et animation de **hotlines** sur les OLD ;
- > **Accompagnements de territoires** sur la mise en œuvre des OLD ;
- > Création d'un **MOOC** sur les OLD ;
- > Organisation de **voyages d'étude** pour faciliter le partage d'expérience entre les territoires ;
- > Participation à **la mise en œuvre** de la loi du 10 juillet 2023 (groupes de travail nationaux et locaux) ;
- > **Création d'outils** d'accompagnement des élus ;
- > **Communication** pour sensibiliser largement avec une participation au déploiement de la campagne annuelle nationale des OLD et celle des feux de forêt et de végétation.

Commission Risques

Cette commission très active a poursuivi son travail **EN 2024**, une année rythmée par l'actualité en matière de feux de forêts ayant nécessité des travaux et interventions des élus concernés. Ainsi, les élus de la commission ont été mobilisés en continu au cours des différentes phases d'élaboration et de mise en œuvre de la loi votée en **EN JUIL. 2023** : participation à de nombreux groupes de travail thématiques, contributions à l'écriture des décrets par les ministères concernés, participation à l'écriture de la Stratégie nationale de défense des forêts contre les incendies. Dans le cadre de la campagne interministérielle de prévention des feux de forêt ou d'événements spécifiques sur la DFCI (webinaires, journées de visites terrain...), plusieurs élus ont été amenés à témoigner de leurs actions.





ADOPTER UNE APPROCHE MULTIRISQUE pour mieux anticiper

Avec le changement climatique, la forêt est exposée à **d'autres risques qui ne cessent de s'intensifier** : risques sanitaires, arbres dépérissant et chutes d'arbre, embâcles et inondations, risques ayant un impact sur la santé publique... Autant de facteurs engendrant de **nombreuses interrogations de la part des élus et des acteurs de la filière forêt-bois**.

Ainsi, Communes forestières France mène un travail afin de **mieux qualifier ces risques, les comprendre et trouver des solutions pour les gérer**.

EN 2024, la Fédération a organisé plusieurs temps de travail pour les salariés et les élus de son réseau : webinaire, séminaire...

> Cf. la revue 74 des Communes forestières p.24-27

ACCOMPAGNEMENT DES COLLECTIVITÉS dans la mise en œuvre de la Stratégie nationale des aires protégées (SNAP)

Lancé en 2024 en partenariat avec l'Office national des forêts, ce programme vise à mieux outiller les communes propriétaires dans leurs décisions de définition de périmètres protégés sur leurs forêts.

Le programme d'action vise à la **création d'un ensemble documentaire permettant aux élus de s'approprier les différents outils existant** au sein de la stratégie des aires protégées, ainsi que les modalités de leur mise en œuvre (financement, implications juridiques, maîtrise du foncier...). Cette analyse sera alimentée et illustrée par des retours d'expérience concrets identifiés par les Communes forestières.

Les livrables du programme seront produits en 2025.

LE RÉSEAU NATIONAL BOIS-ÉNERGIE

Ce réseau regroupe les chargés de mission travaillant sur la thématique bois-énergie au sein de chaque union régionale. Il favorise le partage d'informations et le retour d'expérience sur des sujets ou problématiques particulières.

EN 2023, les actions ont essentiellement porté sur la transposition et la mise en œuvre concrète de la directive RED II, et ce, afin de répondre à l'actualité nationale et européenne. Cette dernière a pour objectif de garantir que les installations de production de chaleur ou d'énergie de grosses puissances respectent les critères de durabilité de la ressource forestière et de réduction d'émission de gaz à effet de serre. Les travaux du réseau se sont également attachés à aborder la directive RED III et à répondre aux nombreuses sollicitations telles que des études de l'ADEME et du Cerema.



Pour en savoir plus

LA CONSTRUCTION EN BOIS LOCAL



La vision des Communes forestières concernant l'utilisation du bois dans la construction repose sur la **valorisation du bois local** lorsque cela est possible.

Cette approche, instaurée il y a plus de dix ans avec le lancement, **EN 2012**, du programme « 100 constructions publiques en bois local », a permis aux Communes forestières de **développer des outils techniques et juridiques adaptés pour soutenir les collectivités dans leurs projets de construction en bois**.

S'il n'est pas possible de valoriser le bois local, les élus mobilisent du bois français, avec toujours le même souhait de mettre en valeur les ressources disponibles les plus proches possible du projet de construction.



Quelques avantages à utiliser du bois local dans des projets de construction



ENVIRONNEMENT

Permet de stocker du carbone durablement et de maintenir une activité de récolte et donc d'aménagement forestier dans les forêts des collectivités



SOCIAL

Permet de maintenir des emplois dans les entreprises du territoire et de sensibiliser le grand public à la gestion forestière et à l'utilisation du bois



ÉCONOMIQUE

Le recours au bois local et aux entreprises locales de transformation et de construction génère des retombées directes sur le territoire

Les marques collectives de certification assurent la traçabilité et la localité du bois

Il existe 4 marques de certification : Bois des Alpes™, Bois des Territoires du Massif central™, Bois des Pyrénées™ et Lignum Corsica®.

Ces marques sont la solution pour inscrire le bois local dans les marchés publics.

Elles permettent aux élus de :

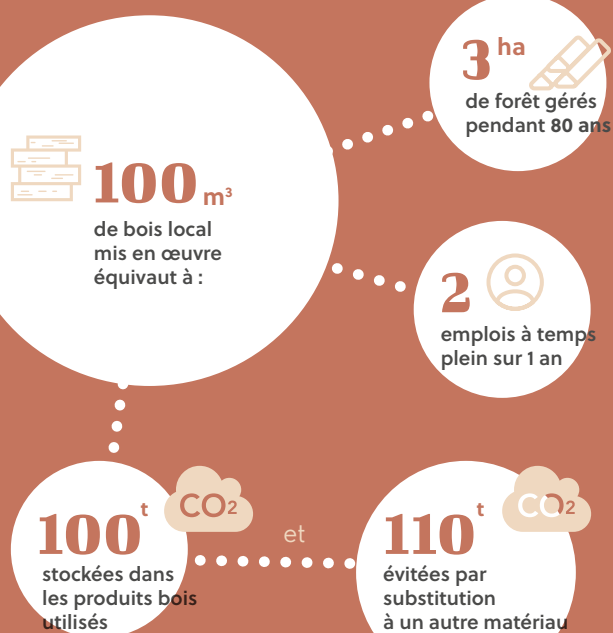
- s'engager dans une démarche de développement durable ;
- participer à la gestion durable et à la valorisation des forêts de leurs massifs (PEFC/FSC) ;
- opter pour des produits de qualité, tracés à 100% de la forêt aux produits bois, à un prix compétitif ;
- soutenir les entreprises de la filière forêt-bois en favorisant le travail de collaboration et ainsi apporter de la valeur ajoutée aux territoires.

Lorsqu'un territoire n'est pas couvert par une marque de certification, il est tout de même possible d'utiliser du bois de votre propre forêt ou de forêts proches du lieu de construction du bâtiment.

Et si l'utilisation du bois local s'avère impossible, la vision des élus est alors d'utiliser du bois français, en mobilisant des bois et des entreprises du territoire français.

POURQUOI UTILISER DU BOIS LOCAL ?

L'utilisation de bois local rapporte en moyenne au territoire :



Traçabilité des bois à

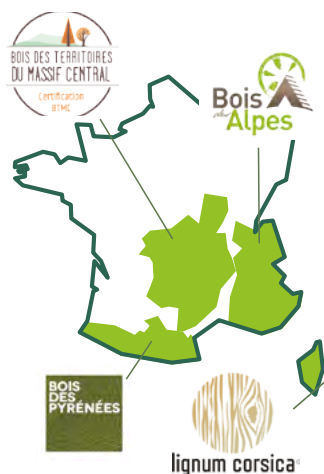
100%

par séparation physique

Ressources issues de forêts
gérées **durablement**

Qualité des bois selon usage

Savoir-faire **locaux**



SOYEZ AMBASSADEUR DU BOIS DANS LA CONSTRUCTION

Les élus des Communes forestières s'engagent et encouragent l'utilisation du bois local en portant de nombreuses actions, notamment auprès des pouvoirs publics. Ces actions visent à **informer et promouvoir les atouts du bois local dans la construction publique**, à privilégier la construction en bois local dans leurs politiques publiques. L'objectif est d'inciter les maîtres d'ouvrage publiques à recourir au bois local.

Ainsi, en utilisant du bois local dans leurs projets, les collectivités peuvent bénéficier :

- d'aides financières de l'État par des Bonifications des Dotations aux Équipements des Territoires Ruraux (DETR) pouvant aller jusqu'à 20% ;
- d'aides financières des régions et départements ;
- d'outils pour valoriser leurs projets.

Chiffres clefs du programme «construction en bois local et français» :



+ de 40 000 élus

salariés des Communes forestières et autres partenaires, sensibilisés à la construction en bois local par une communication large : newsletters, articles, courriers et emails des Communes forestières...



+ de 745 élus

salariés des Communes forestières et autres partenaires, formés à la construction en bois local lors de formations et réunions d'informations



1200 élus

salariés des Communes forestières et autres partenaires, sensibilisés au travers d'événements multiples : journées portes ouvertes, ateliers, tables rondes, forums, échanges bilatéraux, présentation en Conseil d'Administration des Communes forestières, réunions d'échanges en conseils communautaires



561 projets accompagnés

par le réseau des Communes forestières dont

53 projets livrés avec du

bois certifié et local pour un volume d'environ **3 350m³ de bois**

(dont près de 2 330 m³ de bois certifié et local)



< Groupe scolaire Rosa
Bonheur ©Kevin Dolmaire

Analyse des Retombées Territoriales

Il permet d'évaluer les retombées économiques, sociales et environnementales des projets dans un rayon de 80 km. L'outil A.R.T. met en valeur :

- > **Le flux financier réinjecté sur le territoire ;**
- > **Les emplois créés ou maintenus ;**
- > **La surface de forêt gérée ;**
- > **Le nombre de tonnes de CO₂ stockées ou évitées.**

Un configurateur A.R.T. simplifié et accessible en ligne permet d'estimer rapidement et simplement les retombées territoriales des projets en cours de réflexion ou déjà réalisés.



Accédez au configurateur



Vous souhaitez être accompagné sur ces sujets ?

Contactez les experts bois-construction de votre union régionale

> Cf. p.82 - La carte et vos représentants

POUR RAPPEL

L'engagement de contractualisation fait suite aux difficultés d'approvisionnement rencontrées par les entreprises de la 1ère transformation durant la période post-COVID-19 et au rapport sur la contractualisation du Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER). Ce dernier a permis d'identifier les freins et les appuis à mobiliser pour le développement des contrats au sein de la filière forêt-bois, perçus comme nécessaires pour faciliter l'essor de l'économie bas carbone.

QU'EST-CE QUE LE CNV ?

Le Comité National des Ventes se tient chaque mois avec la direction commerciale de l'ONF. Ce comité permet d'aborder régulièrement l'état du marché du bois, de fixer des conditions de négociation de prix du bois en contrat à l'ONF et de travailler sur des thématiques en lien avec la contractualisation.

LA CONTRACTUALISATION pour valoriser les bois des forêts communales

EN 2024, les Communes forestières ont renforcé leurs engagements de vente de bois en contrat d'approvisionnement auprès de l'État, de l'ONF et des partenaires de la filière. Les Communes forestières ont pour objectif l'augmentation des volumes de bois vendus par les collectivités en contrat d'approvisionnement et ainsi le faire passer de 22% en 2022 à **35% en 2025**.

Aux yeux des élus, **la vente en contrat est le mécanisme qui apporte le plus de garanties pour sécuriser les approvisionnements des entreprises françaises et structurer la filière.** Dès 2023, l'équipe nationale et les unions régionales, en collaboration avec l'ONF, ont travaillé à la mise en place d'un kit de contractualisation.

Ce kit regroupe les informations nécessaires à la bonne compréhension du principe et de la technicité du contrat d'approvisionnement. Les élus peuvent ainsi prendre des décisions éclairées et prendre pleinement part à la gestion de leur forêt communale.

EN 2024, ce kit a été déployé par nos unions régionales et associations départementales et lors des 10 rencontres du Comité national des ventes (CNV).

Actions menées en 2024

RENCONTRES

1 séminaire

organisé sur cette thématique avec les Communes forestières et l'ONF en mars 2024

4 rencontres réseau

organisées avec les chargés de mission des Communes forestières comptabilisant une dizaine de personnes à chaque fois

Rencontres avec les partenaires de la commercialisation notamment l'ONF et la FNB



FORMATION

986 Élus formés
dans **611** communes

Présentation de **témoignages d'élus** lors des Assemblées Générales des Communes forestières

Développement d'activités de **formation**

- webinaires
- rencontres en présentiel
- visites d'usine
- visites en forêt
- voyages d'étude



COMMUNICATIONS

- rédaction d'articles dans les infolettres régionales et nationale
- participation à des conférences de presse
- mise à jour des informations sur les sites internet des Communes forestières

Rédaction d'

1 Guide sur la TVA

initié au niveau régional puis étendu au national. Ce guide dont la diffusion est prévue pour l'été 2025 permettra d'expliquer les différents régimes de TVA

Travail engagé sur la

Dématérialisation de facturation

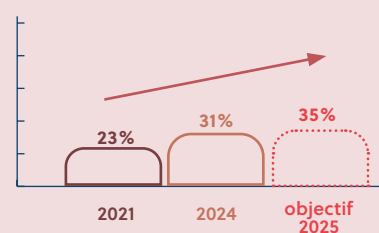
des ventes simples de bois rendue obligatoire pour les communes à compter du 1^{er} septembre 2026. Ce dossier débuté en 2024, s'étalera sur toute l'année 2025. Il revêt une importance capitale, car il touche toutes les communes vendant du bois, quelle que soit la quantité ou la fréquence des ventes.

Élaboration et mise en œuvre de

contrats d'approvisionnement territoriaux

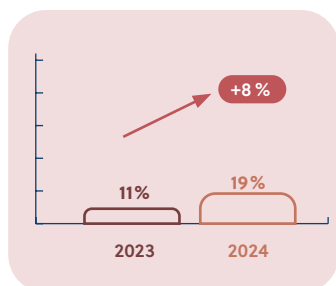
incluant le développement de celui de La Salvetat et instauration d'un équivalent dans le Cantal, en Isère et en PACA.

Contractualisation toutes essences confondues



Actions spécifiques sur le chêne en 2024

- > Enquête ciblée vers les communes propriétaires de chêne ;
- > Plusieurs rencontres entre la Fédération, les unions régionales et l'ONF ont permis de mettre en place des séances d'informations pour les élus de l'Allier, du Cher, de l'Indre et du Gers ;
- > Le pourcentage de chêne qualité bois d'oeuvre contractualisé (>Cf. schéma ci-dessous)



pour un volume de presque **20 000 m³ supplémentaires.**

Les avantages de la contractualisation

On constate une grande disparité dans l'expérience de la contractualisation parmi nos élus. Ceux qui ont intégré la contractualisation à leurs options de vente soulignent les avantages suivants :

SUR LE PLAN FINANCIER :

- > forte garantie que le bois sera vendu, assurant ainsi une recette ;
- > meilleure valorisation des bois de qualité moyenne ;
- > prix définis et négociés pour plusieurs mois avec un lissage sur le prix du marché.

EN MATIÈRE DE GESTION FORESTIÈRE :

- > maintien de la dynamique des coupes ;
- > respect de la sylviculture prévue dans l'aménagement ;
- > meilleure connaissance des produits qui sont récoltés en forêt.

EN TERMES D'IMPACT TERRITORIAL :

- > l'argument principal réside dans l'approvisionnement des entreprises locales, apportant de la valeur ajoutée au territoire et contribuant à la préservation des entreprises et des emplois locaux.

D'autres outils

LE PORTAIL DES COLLECTIVITÉS

est un autre outil très intéressant pour les élus propriétaires de forêt, puisqu'il permet de **consulter l'historique des coupes** inscrites à l'état d'assiette et des coupes désignées/martelées les années précédentes. **Le portail permet aux élus d'avoir une meilleure connaissance de leur forêt.**



L'OBSERVATOIRE DES VENTES, quant à lui, permet aux élus de se renseigner sur le marché du bois en forêt publique.

En effet, plusieurs unions régionales mettent à disposition sur leur site web des analyses en lien avec les ventes de bois réalisées par l'ONF. Le recours à des graphiques simples à comprendre permet de mieux appréhender la dynamique des ventes en forêt publique. Les mises à jour régulières donnent accès à des informations en lien avec les dernières ventes. **Ainsi, les élus sont mieux outillés pour comprendre les propositions de l'ONF et améliorer le pilotage de leur politique commerciale.**

FORÊTS PÉDAGOGIQUES

« Dans 1000 communes, la forêt fait école »

"Dans 1000 communes, la forêt fait école" est le programme d'éducation à la forêt lancé en 2019 par Communes forestières France. Il propose aux communes de confier à un groupe d'enfants une parcelle en forêt afin de les sensibiliser au fonctionnement des écosystèmes forestiers, à leurs fonctions dans les sociétés humaines, aux acteurs de la filière forêt-bois et aux rôles des élus des Communes forestières.

Avec le soutien de France Bois Forêt, du Gouvernement et de la Commission permanente de coopération franco-qubécoise.



Philippe CANOT,
Président de Communes
forestières France

« Notre Fédération a imaginé et mis en œuvre ce programme de Forêts pédagogiques pour reconnecter les plus jeunes, citoyens de demain, aux territoires forestiers. Les enfants réfléchissent à la façon de valoriser la parcelle de forêt qui leur est confiée et deviennent de véritables ambassadeurs.

Pour l'année 2024-2025, la thématique phare du programme est celle des usages du bois. Des rencontres de professionnels, des visites d'entreprises ainsi que des démonstrations seront au cœur du plan d'action de nombreuses Forêts pédagogiques.



LE PROGRAMME EST AUJOURD'HUI
EN DÉVELOPPEMENT AVEC :

+ de **160 Forêts**
pédagogiques

+ de **10 000** personnes sensibilisées
depuis le début du programme

+ de **500** actions réalisées
(interventions en classe, sorties en forêt,
visites d'entreprises...)

Expérimentations de Forêts pédagogiques
au niveau collège

1 thématique phare de l'année scolaire 2023-2024
« Métiers de la forêt et du bois »



^ Forêt pédagogique -
Les Bréseux (25)

Des réseaux actifs de Forêts pédagogiques

Afin de développer le partage d'expériences entre élèves, enseignants et élus, les Communes forestières animent des réseaux de Forêts pédagogiques aux échelles locales et organisent des rencontres entre tous les acteurs des projets.

Des outils pour accompagner les élus et les enseignants

Afin de permettre aux enseignants et aux élus de s'approprier des connaissances sur la forêt et le bois et de les transmettre aux enfants, **des outils pédagogiques et d'animation sont conçus par les Communes forestières** et mis à disposition des acteurs des Forêts pédagogiques : jeu de société, carnet d'activités, poster illustré de l'aménagement forestier, fiches pédagogiques thématiques...



EN 2024, le jeu « **Forestiers, à vous de jouer** », initialement développé par les Communes forestières Normandie avec les acteurs de la filière forêt-bois locale, **a été adapté par Collectivités forestières France en version nationale.**

Chaque union régionale, en lien avec les projets de son territoire, a pu proposer des questions spécifiques à sa région.

Le jeu est disponible sur prêt, renseignez-vous auprès de votre union régionale.

Volet international

Afin d'appréhender la diversité des espaces forestiers et des enjeux globaux tels que le changement climatique, des classes françaises partagent leur expérience avec des élèves du Québec, en formant des binômes internationaux. **EN 2024** Communes forestières France a poursuivi son partenariat avec l'Association forestière québécoise du Saguenay-Lac-St-Jean. Les deux associations travaillent à la création de nouveaux binômes. Ce volet international est co-construit avec la Commission de coopération permanente franco-québécoise.

>Cf. p.72 - International



Votre commune est intéressée ?

Le programme continue son expansion. Plusieurs communes rejoindront le programme au cours de l'année scolaire **2025-2026**. Les réseaux départementaux et régionaux alimentent la dynamique du réseau national en réunissant élus, enseignants et permanents des Communes forestières afin de travailler sur les thématiques forestières et l'éducation à la gestion durable et multifonctionnelle de la forêt.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter votre union régionale (>Cf. p.83 - **Contacts**).

Vous pouvez aussi consulter les vidéos de présentation du programme et le dépliant d'information sur le



Vous pouvez consulter les vidéos de présentation du programme et le dépliant d'information sur le site internet de Communes Forestières France.



En savoir plus

Le Salon International de l'Agriculture 2024, un temps fort de filière pour mettre en avant le programme

Lors de l'édition **2024** du Salon International de l'Agriculture, Communes forestières France a animé, sur le stand de la filière, plusieurs temps forts ayant permis de mettre en avant le programme et le partenariat durable avec le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, à l'image du dispositif « 1 jeune, 1 arbre » du Gouvernement.



Pour célébrer le lancement de ce dispositif, **une trentaine d'élèves accompagnés d'élus des Forêts pédagogiques de Lutzelhouse (67) et Erp (09) ont été invités par le ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire**, sur son stand, accompagné du ministre de la Transition écologique.

Un temps pédagogique animé par Communes forestières France a également permis aux visiteurs de découvrir le jeu « *Forestiers, à vous de jouer !* » ainsi que le poster sur l'aménagement forestier communal.

Partenariat de Communes forestières France avec la filière forêt-bois

Les Communes forestières travaillent en partenariat avec les acteurs de la filière forêt-bois pour des actions d'éducation à la gestion multifonctionnelle et durable de la forêt : ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, [France Bois Forêt](#), [Teragir](#)...



Formation

Former les élus est au cœur des missions de Communes forestières France. Ainsi, les associations départementales, les unions régionales et l'Institut de Formation Forestière Communale (IFFC) proposent chaque année des formations et réunions d'information sur un large panel de sujets.

Face à une demande croissante et à la disponibilité limitée des élus, Communes forestières France a développé une plateforme de formation en ligne :

communesforestieresfrance.moodlecloud.com.

Complémentaire aux formations en présentiel, cette solution adaptée aux besoins du réseau facilite l'accès aux ressources et renforce la formation des élus.

L'ÉMERGENCE D'UNE PLATEFORME NATIONALE de formation

Communes forestières France dispose désormais d'une plateforme de formation permettant à l'ensemble du réseau de **créer des parcours en ligne engageants** et de suivre les participants. Les adhérents auront accès à un outil de formation complémentaire, plus accessible face aux contraintes géographiques et temporelles tout en bénéficiant d'une offre moderne en constante expansion.



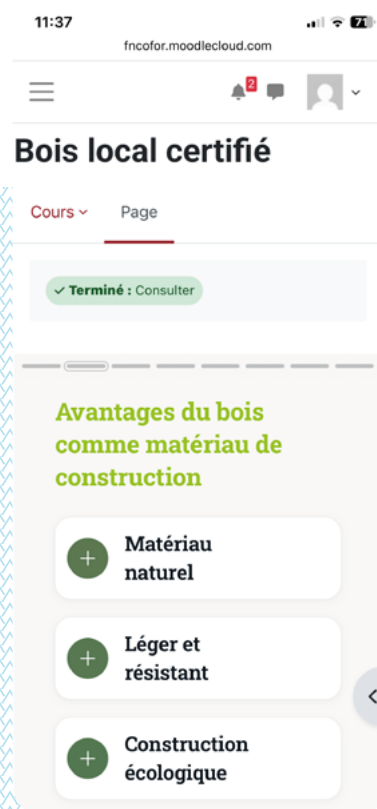
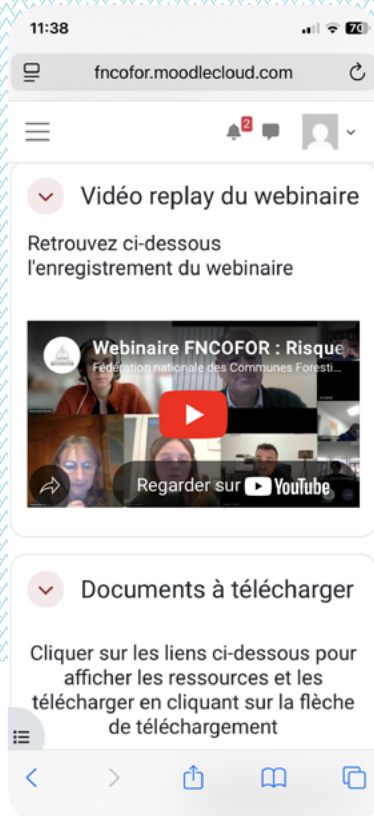
PUBLICS FORMÉS

- > les élus-administrateurs ;
- > les salariés du réseau ;
- > les partenaires, dont l'ONF et le CNFPT.

FORMATS

Ils varient en fonction des :

- > objectifs ;
- > contraintes.





**Institut de
formation
forestière
communale**

THÉMATIQUES DES FORMATIONS EN 2024

Des formations ont été mises en place tout au long de l'année en présentiel, en visioconférence ou en hybride sur les thématiques suivantes :

- > aménagement du territoire et filière forêt-bois ;
- > concevoir et animer une formation ;
- > entraînement à la prise de parole en public ;
- > comprendre la gestion forestière pour développer et accompagner les politiques territoriales ;
- > accompagner, étape par étape, les collectivités dans leur projet en bois local ;
- > comptabilité publique et le budget forêt-bois ;
- > enjeux et usages de la forêt dans un contexte de changement climatique ;
- > forêt et rôle des élus dans un contexte de changement climatique.

90 heures de formation
dispensées par l'IFFC pour

100 personnes formées

EN 2024

3300 élus ont participé à
280 formations organisées
sur toute la France

RESSOURCES DOCUMENTAIRES

L'IFFC pilote l'enrichissement de la bibliothèque du réseau de formation FTP, qui contient de nombreux documents de travail ainsi que des archives retraçant l'historique des interventions des Communes forestières auprès des élus. Cet outil de travail constitue un support précieux pour les chargés de mission.

Les élus membres du Comité national formation :

- > Jean-Marc BOUDOU,
Président des Communes forestières Cantal
- > Alain GODARD,
Président des Communes forestières Meurthe-et-Moselle
- > Jean-Pierre MICHEL,
Président des Communes forestières Haute-Marne
- > Jacques HUMBERT,
Président des Communes forestières Saône-et-Loire
- > Jean-Louis BATT,
Membre du CA des Communes forestières Alsace



extrafor.fr est un centre de ressources mis à la disposition de l'ensemble des salariés du réseau. Il regroupe la documentation fournie par les structures du réseau, permettant d'enrichir et d'approfondir les connaissances sur les sujets et programmes développés par les Communes forestières.





Communication

Le pôle communication retranscrit la stratégie politique actée et partagée par les élus. Il contribue à l'influence, à la notoriété et au développement des Communes forestières. La communication se construit en réseau, à la fois en interne et avec les acteurs de la filière, à travers des groupes de travail spécifiques. Elle est le fruit d'un travail de cohésion, d'échange d'informations et de partage d'expertises avec les communicants des unions régionales. Ce pôle travaille aussi quotidiennement avec l'équipe nationale pour le développement d'outils de communication adaptés aux différents programmes portés par la Fédération : guides, plaquettes d'information...

69

7 réunions

organisées avec les référents
communication des unions régionales

PUBLICATIONS



Revue des Communes forestières

2000 abonnés
3800 exemplaires diffusés

Un contenu dense sur une soixantaine de pages pour relayer les actualités politiques et les différents projets menés en région.



COFOR Info

la newsletter des Communes forestières

+ de 8 000 contacts • 11 n°/an

Réservée aux adhérents et aux salariés du réseau des Communes forestières, cette newsletter mensuelle présente les volontés politiques de Communes forestières France et les décisions stratégiques prises par le président de la Fédération, en concertation avec les membres du Bureau et du Conseil d'administration. Des actualités de la filière forêt-bois, le développement de nouveaux projets nationaux et un agenda des événements auxquels participe la Fédération sont aussi abordés dans ce document de référence.



Rapport d'activités

Outil de communication interne et externe, il incarne une vision partagée par les Communes forestières et fait état de toutes les actions menées au cours de l'année.



LES PUBLICATIONS PHARES DE L'ANNÉE



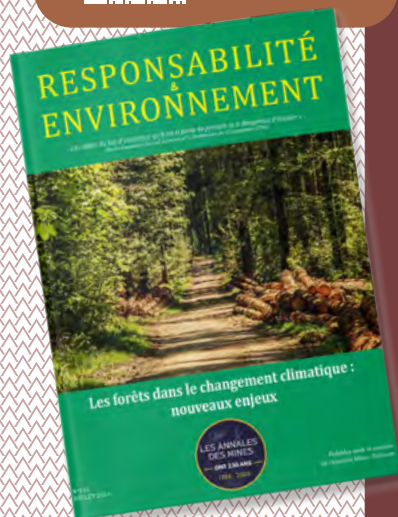
Pour lire gratuitement en ligne l'édition complète

JUIL. 2024 Les Annales des Mines ont sorti une édition spéciale de 145 pages sur les forêts françaises : *Les forêts dans le changement climatique : nouveaux enjeux. Le rôle des élus et notre engagement pour la défense des forêts françaises y sont mentionnés en p.41* ainsi que celui des nombreux autres acteurs qui travaillent pour cette filière.

NOV. 2024 Communes forestières France et l'ONF ont publié un nouveau livret en collaboration sur le dispositif « graines et plants » (vergers à graines, peuplements classés, pépinières, Sécherie de la Joux) avec des reportages en forêts communales, des témoignages d'élus, d'experts et de chercheurs. Bien que la régénération naturelle soit au cœur des stratégies forestières publiques, il devient crucial de recourir à des plantations pour garantir la résilience des forêts. Les communes, aux côtés de l'ONF, jouent un rôle fondamental dans la préservation du patrimoine génétique forestier de la France.



Téléchargez le document « De la graine à l'arbre, coup de pouce pour les forêts publiques françaises »



OUTILS NUMÉRIQUES



site internet

communesforestieres.fr



Linkedin @Communes forestières France

+ de **2 600** abonnés en 2024
(500 de plus qu'en 2023)



Chaîne YouTube

Communes forestières France
Créée en 2021

CAMPAGNE NATIONALE « Feux de forêt et de végétation » & obligations légales de débroussaillage (OLD)

Dans le cadre du programme OLD, les Communes forestières ont relayé pour la troisième fois la campagne nationale de sensibilisation du grand public contre les feux de forêt et de végétation ainsi que pour le déploiement des OLD.

GOVERNEMENT
Liberté
Égalité
Fraternité



RELATION PRESSE

EN 2024, plusieurs événements ont été relayés dans la presse :

- > la nouvelle présidence de notre fédération ;
- > l'invitation des enfants des Forêts pédagogiques par le ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire au 60^{ème} Salon International de l'Agriculture ;
- > l'inacceptable suppression de postes à l'Office national des forêts.



Extrait de la revue de presse à retrouver sur notre site



© Élodie Daguin

LE SALON DES MAIRES & DES COLLECTIVITÉS LOCALES 2024

DU 19 > 21 NOV., à l'entrée du Pavillon 3, le stand de Communes forestières France et de France Bois Forêt de 70 m² accolé à celui de l'ONF de 52 m² a offert aux acteurs de la filière forêt-bois et aux élus locaux un véritable lieu de rencontre, mettant en lumière les actions de notre réseau pour faire face au changement climatique.

Les marques de certification Bois des Alpes™, Bois des Territoires du Massif central™, Bois des Pyrénées™, Lignum Corsica© et le label BOIS DE FRANCE étaient aussi présents pour valoriser l'utilisation du bois local dans les projets de construction. Communes forestières France a collaboré avec le Comité National pour le Développement du Bois (CNDB) afin de participer à deux conférences et présenter deux bâtiments publics construits avec du bois local : la Maison pluridisciplinaire de santé à la Salle-Les-Alpes (05) et le bâtiment multifonctionnel de la commune de St-Jean-d'Arvey.

REFONTE DE LA NOUVELLE IDENTITÉ GRAPHIQUE

La refonte comme mentionnée en introduction (>Cf. p.9) a été réalisée en étroite concertation avec la commission communication, les unions régionales, le Bureau et le Conseil d'administration (CA), pilotée par la responsable communication de Communes forestières France.

Un brief créatif a été envoyé **FIN JUIL. 2024** à **3** prestataires. Un collectif d'indépendants a alors été sélectionné par le CA pour la réalisation de ce projet :

- > Mathilde AUVRAY, directrice artistique ;
- > Mélanie GENTILHOMME, cheffe de projet ;
- > Louis KEMPENICH, directeur artistique junior ;
- > Corinne MAIX, rédactrice.



**Forêts locales,
intérêt général**

La nouvelle signature, par son jeu d'assonance, devient facile à mémoriser et représente le cœur de toutes nos actions.



Communes forestières France

Grâce à l'implication de toutes les équipes, tant au niveau national que local, la nouvelle charte graphique sera lancée lors du Congrès de la Fédération, les **19 & 20 JUIN. 2025**.

À cette occasion, les outils nécessaires (logo, modèle de carte de visite, papier à en-tête, présentation PowerPoint, ordre du jour de réunion, etc.) seront mis à la disposition de chacune des entités afin d'en permettre une utilisation immédiate et facilitée.

Un logo qui conserve l'essence de l'ancien tout en mettant en valeur notre identité forestière, avec des couleurs plus institutionnelles symbolisant la solidité de notre réseau d'élus.



UNE COLLABORATION avec l'interprofession France Bois Forêt

La Fédération suit de nombreuses réunions en collaboration avec d'autres membres de France Bois Forêt sur les sujets de communication filière.

En début d'année 2024, France Bois Forêt a confirmé sa volonté de réorienter ses communications sur les réseaux sociaux pour toucher les jeunes générations dans un objectif de sensibilisation et de pédagogie. Une stratégie a été élaborée autour de la création de contenus vidéo avec une agence spécialisée. **Ces vidéos, facilement accessibles sur les comptes Tik-Tok, Facebook et Instagram**, sont à la disposition de tous et peuvent être repartagées pour acculturer les plus jeunes et plus largement les citoyens aux sujets en lien avec la forêt, la gestion forestière et les différents usages du bois.



Consultez le
compte Tiktok



Consultez le
compte Facebook



Consultez le
compte Instagram





Actualités en région en Europe à l'international

en région

Auvergne-Rhône-Alpes

CLASSEMENT DE LA RÉGION

2^{ème} Surface boisée

1^{ère} Volume de bois en forêt

Auvergne-Rhône-Alpes est une région majeure dans le domaine forestier, avec la particularité d'être aussi la première région montagneuse de France. De nombreuses collectivités sont propriétaires de forêts, avec une situation très contrastée : Alpes, Massif central, forêts de plaine, influence méditerranéenne...

Au-delà des forêts publiques, le réseau axe une part importante de ses interventions sur l'aménagement du territoire. Cela passe par diverses actions complémentaires dont la formation, la structuration de la filière, la prise en compte des risques naturels et la sensibilisation de la population.

FORÊTS



Foncier forestier le plus morcelé de France

21% de forêts publiques,

3/4 des forêts de collectivités

2/3 des forêts de collectivités certifiées PEFC

Avec des résultats concrets **EN 2024** :

- > 37 formations pour 448 stagiaires et 10 webinaires pour 333 stagiaires ;
- > 100% de la région couverte par les périmètres Bois des Alpes™ (BDA), Bois des Territoires du Massif central™ (BTMC) ou AOC Bois du Jura ;
- > 10 dotations d'équipement des territoires ruraux (DETR) bonifiées en faveur des bois certifiés BDA ou BTMC ;
- > 220 bâtiments en bois local suivis ;
- > 24 Forêts pédagogiques, avec 2000 personnes sensibilisées et 40 événements ;
- > Démarche de concertation territoriale sur le Livradois-Foréz ;
- > Renouvellement de commandes groupées de panneaux de communication sur la gestion et les chantiers d'exploitation ;
- > Objectif national de 35 % de bois des collectivités vendus en contrats d'approvisionnement déjà atteint en région ;
- > Outil cartographique d'appui à la mise en œuvre des obligations légales de débroussaillage (OLD).



Plus d'infos sur le [site](#) et sur
in Communes forestières Auvergne
Rhône-Alpes
f @cforestieresaura

1 union régionale



11 associations départementales

983 adhérents

dont

913 communes

43 EPCI

27 autres
(départements, PNR, SMGF, etc.)





Exposition itinérante sur les forêts publiques et le changement climatique



En 2024, les Communes forestières et l'ONF ont **créé l'exposition** « Les forêts publiques de Bourgogne-Franche-Comté face aux changements climatiques » pour **sensibiliser ses habitants au rôle de la forêt, aux impacts qu'elle subit et aux solutions pour l'adapter**. Celle-ci a été produite en 5 exemplaires afin de faciliter sa diffusion.

14 territoires de la région l'ont accueillie. **2 500 visiteurs** l'ont vue et ont fait part de leur satisfaction dans les livres d'or mis à disposition. Ces expositions confortent les partenariats que les Communes forestières nouent avec des territoires sur la place de la forêt et du bois dans la transition écologique ainsi que la lutte contre le changement climatique.

Les 5 jeux de l'exposition tourneront en région en 2025.

Forêts pédagogiques UNE DÉMARCHE COLLECTIVE

À LA RENTRÉE 2022, 5 communes de la Haute Comté (70) ont créé leur Forêt pédagogique.

À l'occasion de la journée internationale de la forêt 2024, enseignants, Haute Comté, les Communes forestières, l'ONF et la Maison familiale et rurale locale ont organisé « un marché des connaissances des Forêts pédagogiques » avec les élèves engagés dans le programme. Par groupes, ils ont joué les rôles de présentateur exposant leurs créations, d'apprenant découvrant des connaissances et de chercheur recueillant des informations dans une exposition.



La journée s'est achevée avec la création d'une œuvre collective. Les enfants ont orné un arbre de feuilles illustrant un mot sur la forêt et le bois.



La forêt représente

37% dont 570 000 ha
de forêt communale



En région, sur les 3 699 communes,
2 795 sont propriétaires
d'une forêt



1 545 adhèrent
aux Communes forestières



2,4

M³ de bois (œuvre, industrie et énergie) sont récoltés par an en forêt communale



39 Forêts pédagogiques
sur 126 communes,

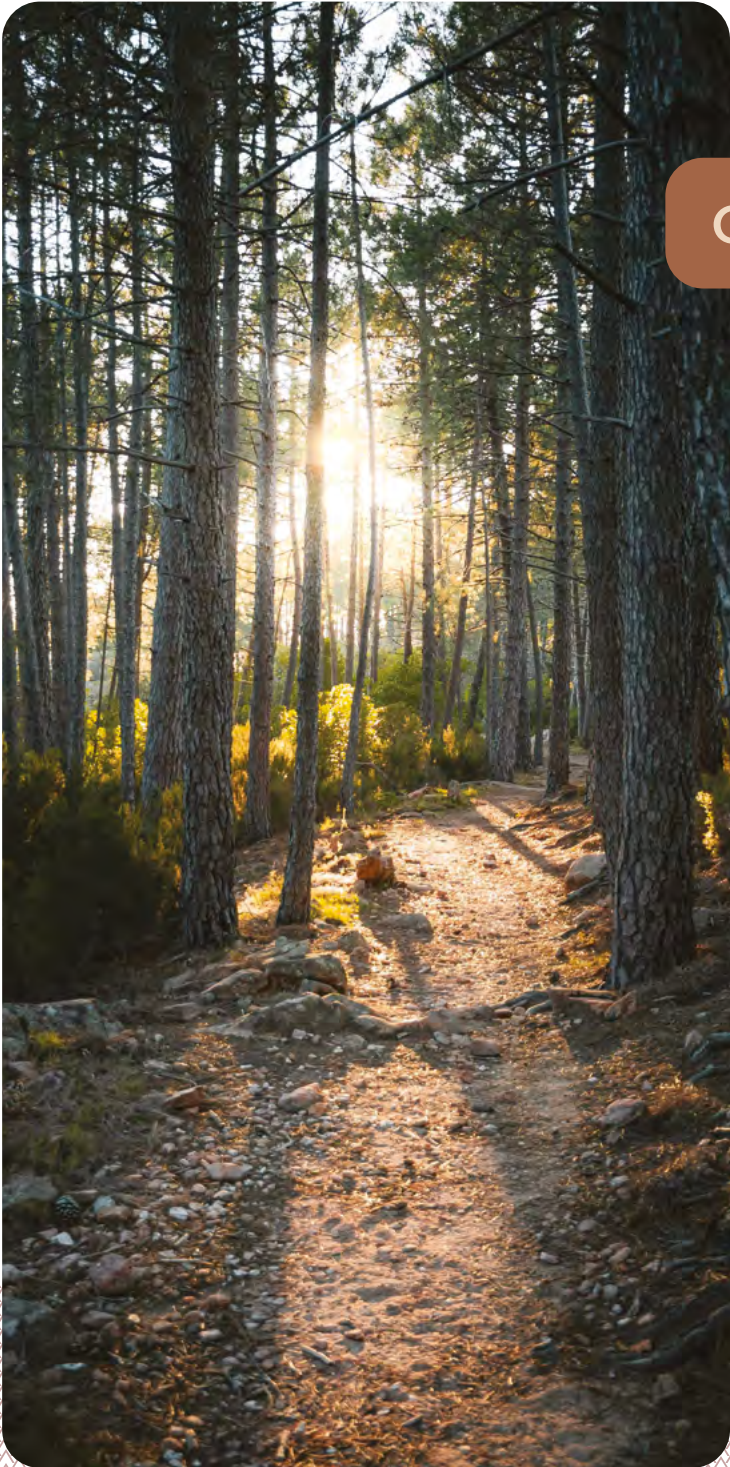
69 classes pour

1 626 élèves



26 formations
regroupant

426 élus



CORSE

Les statuts des Communes forestières Corse ont été modifiés et le Conseil d'administration élargi. Cette réorganisation a permis de renforcer la gouvernance de l'association, tout en assurant une représentation plus large et plus diversifiée des Communes forestières à l'échelle régionale.

L'association a activement participé à l'élaboration du Programme pour la Forêt et le Bois de Corse (PFBC), visant à promouvoir une gestion durable des forêts et à soutenir la filière bois locale.

Elle a encouragé la certification PEFC, garantissant une gestion forestière durable et renforçant la compétitivité des produits forestiers corses sur le marché avec la certification Lignum Corsica®.

L'association a également contribué à la mise en œuvre du Plan de Protection des Forêts et des Espaces Naturels visant à réduire les risques d'incendie. Elle a facilité la collaboration entre les Communes forestières, les institutions publiques et les acteurs privés favorisant ainsi une approche intégrée de la gestion forestière.

GRAND EST



Outils à destination des collectivités face à la restauration et au maintien de l'équilibre forêt-gibier

Dans la continuité du guide **Gibier et Territoire** créé en 2020 (en partenariat avec l'ONF, la DRAAF, le CNPF, l'OFB et la DDT), les Communes forestières Grand Est proposent **deux méthodes d'accompagnement** à destination des élus, afin de les guider au mieux dans la gestion de la forêt communale. Ces méthodes portent sur les thématiques suivantes :

- > Les rôles et responsabilités des élus face à la chasse ;
- > La rédaction d'un bail de chasse ou d'un avenant au bail de chasse.

Pour sensibiliser les élus au maintien de l'équilibre forêt-ongulés, l'union régionale a conçu des **fiches pédagogiques** sur les indices de présence et l'identification des gibiers chassables de la Région Grand Est : chevreuil, cerf et sanglier. Ces fiches ont l'avantage d'être synthétiques et faciles à utiliser pour les élus, tout en jouant un rôle d'outil de communication auprès du grand public. Ces actions visent à offrir aux élus des clés de compréhension et des solutions concrètes pour préserver la multifonctionnalité des forêts tout en assurant la pérennité des écosystèmes forestiers.



33% du territoire couvert par la forêt



1649 communes et collectivités adhérentes



24 Forêts pédagogiques



23 formations regroupant
310 élus

Protocole d'accompagnement pour la construction bois

Le protocole d'accompagnement développé par Communes forestières Grand Est vise à structurer et à encadrer l'accompagnement des communes dans leurs projets de construction et de rénovation en bois. Ce protocole repose sur plusieurs modèles adaptés, offrant ainsi un accompagnement personnalisé et sur mesure en fonction des besoins spécifiques de chaque collectivité.



Plus d'infos sur le [site](#) et sur
in [CommunesForestieresGrandEst](#)
@ [communesforestieresgrandest](#)
f [communesforestieresgrandest1](#)



ÎLE-DE-FRANCE

Plus d'infos sur
in CommunesForestieres
d'Île-de-France

L'Observatoire du foncier OBTENEZ UN APERÇU DE VOTRE FONCIER EN UN CLIN D'ŒIL

L'Observatoire du foncier est un outil numérique conçu pour accompagner les communes dans la gestion de leur foncier forestier. Il permet notamment d'identifier les biens sans maître et vacants, d'analyser le patrimoine communal et de produire des rapports fonciers détaillés. Grâce à des cartographies précises et des indicateurs personnalisés, il aide à regrouper les parcelles forestières pour lutter contre le morcellement. Il est actuellement déployé auprès du réseau Île-de-France.

L'offre de formation s'étaye

Les Collectivités forestières d'Île-de-France continuent de développer leur offre de formation en s'ouvrant à diverses thématiques : la gestion en forêt privée, le bois-énergie, etc. Récemment, elles se sont investies pleinement dans la gestion du risque incendie, un enjeu croissant pour les territoires. Le voyage d'études en Dordogne illustre leur démarche proactive : apprendre des pratiques éprouvées en matière de défense de la forêt française contre les incendies et des obligations légales de débroussaillage (OLD). En renforçant leur expertise, elles visent à proposer un accompagnement de qualité aux élus confrontés à ces défis.

Une carte interactive pour les Forêts pédagogiques

Dans le cadre du programme « Dans 1000 communes, la forêt fait école », les Collectivités forestières d'Île-de-France ont initié la création d'une carte digitale interactive. Cet outil permettra de localiser les Forêts pédagogiques de la région – au nombre de 3 en 2024 – et d'identifier les intervenants professionnels susceptibles d'intervenir auprès des enfants. Les élus et enseignants qui portent une Forêt pédagogique pourront ainsi se renseigner sur des intervenants en toute autonomie. Lancée en décembre 2024, cette carte est maintenant disponible pour les équipes encadrantes de nos Forêts pédagogiques.



La forêt couvre environ
24% du territoire
de l'Île-de-France

30%

de forêts publiques

dont



81% de forêts domaniales
19% de forêts de collectivités



Environ
80 millions de visiteurs annuels
dans les seules forêts
domaniales d'Île-de-France



3 Forêts
pédagogiques



450 élus référents forêt-bois
60 collectivités adhérentes



8 formations réalisées



NORMANDIE

EN 2024, Collectivités forestières Normandie a poursuivi ses actions visant à répondre aux besoins des élus normands dans l'exercice de leurs multiples rôles :

ÉLUS, AMÉNAGEURS DU TERRITOIRE

- > Accompagnement des 7 chartes forestières normandes dont l'émergence de celle de la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole ;
- > Co-organisation avec Communes forestières France des Rencontres nationales des territoires forestiers (>cf p.36) ;
- > Conseil aux collectivités sur la place de la forêt dans les documents de planification et d'urbanisme.

ÉLUS, RESPONSABLES DE LA SÉCURITÉ

- > Prévention et gestion des risques en forêt : accessibilité des massifs forestiers, appui à la mise en œuvre des OLD ;
- > Organisation d'un voyage d'étude « Feu de forêt » en Dordogne pour les élus normands ;
- > Appui à la rédaction des plans communaux de sauvegarde et exercices opérationnels ;
- > Aide des collectivités de la Manche sinistrées par la tempête Ciaran.



Plus d'infos sur le [site](#) et sur
[CoforNormandie](#)
in [CommunesForestieresNormandie](#)
[FURCOFORNormandie](#)



15 formations
dispensées

avec plus de

300 participants



50%

des surfaces de
forêts normandes
couvertes par
nos adhérents



1100 élus référents
forêt-bois
normands



ÉLUS, MÉDIATEURS À L'INTERFACE ENTRE LES ADMINISTRÉS ET LA FILIÈRE FORÊT-BOIS

- > Médiation entre élus, forestiers et propriétaires privés pour dénouer des situations pouvant être conflictuelles ;
- > Diffusion du protocole « chantier forestier » : un outil destiné à renforcer le dialogue entre les élus et la filière.

ÉLUS, PROPRIÉTAIRES DE FORÊT DE COLLECTIVITÉS

- > Accompagnement des élus pour la gestion de leurs forêts communales ;
- > Réflexion sur le développement des contrats d'approvisionnement vers les scieries locales.

ÉLUS, MAÎTRES D'OUVRAGE PUBLICS

BOIS-CONSTRUCTION

- > Lancement du Pacte bois-biosourcés normand

29 signataires ;

- > Accompagnement des projets en bois local des collectivités ;
- > Conception d'un nouveau module de formation sur le bois local dans la commande publique.

BOIS-ÉNERGIE

- > Finalisation du Plan d'Approvisionnement Territorial (PAT) sur le Pôle Métropolitain Caen Normandie ;
- > Appui à l'autoproduction/consommation de plaquettes forestières.

Et toujours, l'animation du réseau des élus référents forêt-bois normands : formations, échanges en forêt, visites d'entreprises, création de nouvelles fiches pratiques...

NOUVELLE-AQUITAINE

Guide et vidéos pour l' élu face au risque feu de forêt



Guide et vidéos
disponibles ici



Retrouvez également
les vidéos sur la chaîne
Youtube Communes
forestières France



Des vidéos-capsules de témoignages d'élus et un guide pratique sur les Landes de Gascogne ont été créés et diffusés en août 2024.

Écrit avec les associations de DFCI des Landes de Gascogne, les services de l'État, les SDIS et l'Office National des Forêts, ce guide a été financé par la DRAAF et la section spécialisée « Pin maritime » de France Bois Forêt.

Il aborde l'ensemble des responsabilités de l' élu local avant, pendant et après un feu : intégration du risque dans les documents d'urbanisme, obligations légales de débroussaillage, plan communal de sauvegarde, gestion de crise, retour d'expérience, etc.



Près de

3 millions d'hectares de
forêt. La Nouvelle-Aquitaine
est la plus grande région
forestière française

Eau et forêt

Les élus locaux sont responsables de la production et distribution d'eau potable. Or, en Haute-Vienne, de nombreux captages d'eau sont réalisés en forêt. Aussi, un travail important de sensibilisation et de concertation a été initié avec le Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne, établissement public chargé de la gestion de l'eau.



Plus d'infos sur le [site](https://collectivites-forestieres-nouvelle-aquitaine.fr)
in collectivites-forestieres-
nouvelle-aquitaine



Près de

60 000 emplois

dans la filière forêt-bois qui récoltent
et transforment annuellement

10 Mm³

7

départements couverts
par des associations
départementales ou
interdépartementales

RÉUNIONS D'INFORMATION

50

réunions d'information

10

webinaires

élus forêt-bois, démarches territoriales,
foncier, exploitation, commercialisation,
certification, bois-énergie, bois-
construction

1200

participants au total

OCCITANIE PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE

 **966**
adhérents

13 réunions
avec chaque préfet d'Occitanie,
sur le risque incendie

37 interventions
dans les établissements publics de
coopération intercommunale (EPCI)

816 élus et techniciens
formés

90 sessions
de sensibilisation

490 collectivités
accompagnées sur la thématique
du foncier

18 chartes forestières
de territoires accompagnées

6 guides techniques
publiés dans une collection spéciale
pour les élus

5 formations en ligne
réservées aux élus et techniciens
de collectivités en Occitanie

4 observatoires
animés par les Collectivités forestières
(bois-énergie, bois-construction, foncier
et ventes de bois)



Plus d'infos sur le [site](#)
[CoforOccitanie](#)
in Collectivités forestières
Occitanie

ZOOM sur l'élu au cœur de l'aménagement et du développement des territoires

Les Collectivités forestières
portent le développement
territorial comme ADN
de la politique forestière.

LES COLLECTIVITÉS FORESTIÈRES, ANIMATRICES DU RÉSEAU DES DÉMARCHES TERRITORIALES

Les Collectivités forestières
coordonnent les réseaux des élus
et des animateurs des territoires
forestiers. L'objectif de ce réseau
d'élus est de leur donner les
moyens nécessaires pour assumer
pleinement leur rôle de décideurs,
garants de l'intérêt général,
et de coordinateurs en matière
d'aménagement du territoire.
C'est son action qui a permis
d'obtenir que l'Occitanie soit
la première région de France
à créer un fonds de financement
dédié aux postes d'animation
des Chartes Forestières
de Territoire (CFT).

LES COLLECTIVITÉS FORESTIÈRES IMAGINENT UNE NOUVELLE INSTANCE DE CONCERTATION

Lauréats d'un appel
à manifestation d'intérêt (AMI)
national, les Collectivités
forestières et le Parc naturel
régional (PNR) du Haut-
Languedoc s'associent afin
de créer une nouvelle instance
de dialogue pour réfléchir
à la forêt de demain. Ce projet,
volontairement axé sur ces sujets
controversés, vise à déployer
de nouveaux outils de
concertation. Pour cela,
un consortium d'acteurs locaux
multidisciplinaires expérimente
la mise en place d'un conseil de
développement forestier, qui vise
à favoriser les échanges entre
tous les acteurs de la forêt.

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Protéger la régénération de nos forêts face au déséquilibre forêt-gibier

EN 2024, les Communes forestières Provence-Alpes-Côte d'Azur ont organisé quatre sessions de formation sur cette thématique, réunissant un total de 80 participants.

La formation «équilibre forêt-gibier» traite des défis liés à l'interaction entre gibier et forêt, en se concentrant sur des stratégies de gestion et sur les enjeux réglementaires de la chasse. Elle aide les responsables locaux à trouver des solutions pour préserver la régénération forestière tout en assurant une gestion harmonieuse de la faune.



Rôle des maires, loi et prévention des incendies de forêt : UN SUJET COMPLEXE ABORDÉ SOUS TOUTES SES FORMES

Dans le but de sensibiliser les élus à la gestion des risques d'incendie de forêt et à la mise en œuvre des obligations légales de débroussaillage, les Communes forestières Provence-Alpes-Côte d'Azur ont organisé **EN 2024** :

4 assemblées générales, réunissant des experts dont Frédéric MORTIER, Coordinateur de la mission interministérielle « Politique de prévention et de lutte contre l'incendie de forêt dans un contexte d'extension et d'intensification du risque dû au changement climatique »

4 sessions de formation, couvrant les aspects techniques et organisationnels de la prévention des incendies, dispensées auprès de **125** élus

1 webinaire dédié au cadre réglementaire, co-animé avec la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur et la DRAAF

Développement du programme « DANS 1000 COMMUNES, LA FORÊT FAIT ÉCOLE »

Après une phase d'expérimentation initiée **EN 2021** dans 4 communes, le programme a pleinement été déployé **EN 2023** et compte désormais

37 Forêts pédagogiques.

Il permet à des enfants d'écoles primaires, de centres de loisirs ou de conseils municipaux de jeunes de suivre la gestion d'une parcelle de forêt communale, avec des outils pédagogiques mis à disposition des enseignants et animateurs.



Plus d'infos sur le [site](#) et sur [inf Communes forestières Provence Alpes-Côte d'Azur](#)

^ Inauguration-Seyne-les-Alpes (04)

< Forêt, OLD-Saint-Rémy-de-Provence (13)



MASSIF CENTRAL

EN 2024, les Communes forestières du Massif central ont poursuivi leurs actions prévues sur la période 2023-2024. Elles portent sur 4 volets complémentaires :

- > la prise en compte des **changements climatiques et des risques induits** ;
- > le développement de méthodes et outils de **commercialisation** des bois permettant de garder un maximum de valeur ajoutée sur le Massif central ;
- > le recours aux **paiements pour services environnementaux** ;
- > le renforcement de la **certification Bois des Territoires du Massif central™**.



36% de taux de boisement



4 régions

22 départements



En complément, les Communes forestières ont animé le groupe de travail forêt-bois, créé en 2018, en appui aux travaux du Comité de massif du Massif central. À ce titre, en lien étroit avec le commissariat de massif, des **États des lieux de la forêt et du bois** ont été organisés. Les échanges ont permis de réaffirmer que la forêt et la filière bois représentent un potentiel de développement important à condition de créer et maintenir la valeur sur le massif.

Ainsi, la **nouvelle feuille de route du groupe de travail forêt-bois**, issue des travaux, inclut le besoin d'agir pour une forêt résiliente et diversifiée qui continue à jouer son rôle multifonctionnel (économie, environnement et social) et participe au stockage du carbone (en forêt, dans les matériaux et en substitution des énergies fossiles). La prise en compte des espaces forestiers dans la gestion des risques devient un nouvel enjeu affirmé, tout comme la nécessité d'un dialogue et d'une concertation entre les acteurs forestiers et le grand public. La nécessité d'actions collaboratives et d'une identité Massif central renforcée ressort par ailleurs.

MASSIF DES PYRÉNÉES

Un nouveau groupe forêt pour le Comité de Massif des Pyrénées

À la demande des Communes forestières, la première réunion du groupe forêt du Comité de Massif des Pyrénées s'est tenue le **28 JUIN 2024**. Elle a permis de parcourir les thèmes de travail qui lui sont spécifiques et de confirmer sa place au sein des instances de massif.

Mise en place des programmes Interreg 2024-2026

L'Union Grand Sud (UGS) participe en 2024 à plusieurs programmes portant sur les enjeux du réchauffement climatique.

Le projet SUDOE BIO4RES doit donner aux élus des clés de compréhension dans les choix sylvicoles face au risque feu de forêt et proposer des outils d'information et d'aide à la décision. Entre Méditerranée et Atlantique, les Pyrénées sont très diversement sensibles à l'aléa incendie. L'UGS s'est rapprochée des territoires de chartes forestières du Pays des Nestes, du Pays Pyrénées-Méditerranée et du Parc Naturel Régional des Pyrénées Catalanes pour mieux intégrer une démarche d'anticipation adaptée à chaque situation. À la lumière des inventaires de Vieilles Forêts réalisés, les élus de l'UGS ont affirmé, lors de la réunion du **14 FÉV. 2024** avec l'ONF, leur position sur la prise en compte de ces espaces dans la gestion de la forêt communale : information précise sur les enjeux écologiques et économiques, inscription possible en libre évolution choisie par la commune dans le plan d'aménagement pour un engagement long terme.

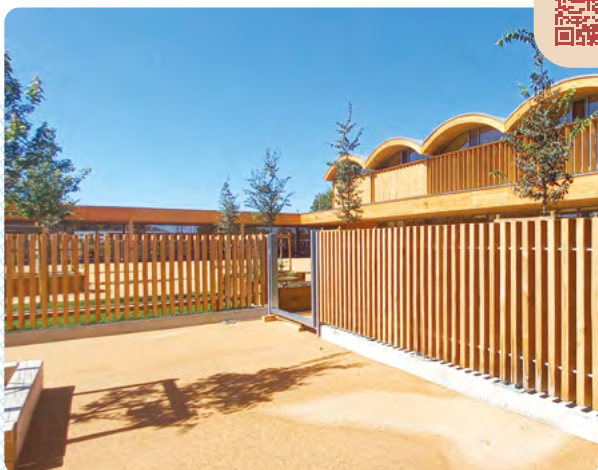
Les Communes forestières attentives à la formation aux métiers du bois



Le **14 NOV. 2024**, le lycée professionnel des métiers du bois de Montauban-de-Luchon a accueilli l'Assemblée Générale de l'UGS. Il propose des formations initiales et continues aux métiers de la première transformation du bois, incluant sciage, affûtage, et seconde transformation. Des formations exigeantes en matériel et en suivi qui font exception en France, malgré les débouchés qu'elles offrent. L'Assemblée Générale a été l'occasion pour le président, Denis MARTIN, de rappeler l'attention des élus à une politique de formation aux métiers du bois opérante et ambitieuse.



Plus d'infos
in Bois des pyrénées



Inauguration du premier bâtiment intégrant des produits Bois des Pyrénées™

Exemplaire à plus d'un titre, le groupe scolaire d'Aucamville inauguré en **SEPT. 2024** compte 300 m³ de bois certifiés Bois des Pyrénées™, feuillus et résineux.

^ en Europe



Avec l'aide de ses partenaires allemands du Land de Rhénanie-Palatinat, Communes forestières France a été à l'initiative de la création de la Fédération européenne des Communes forestières (FECOF). La FECOF représente, au sein des institutions européennes, les intérêts des communes propriétaires de forêts souhaitant valoriser cette ressource. Malgré des moyens limités en ressources humaines et financières, la Fédération assure une veille sur les questions européennes.

Le Conseil d'administration de la FECOF est composé de :

- > M. Christof BARTSCH, Maire de la ville de Brilon (Allemagne), Président de la FECOF ;
- > M. Pierre GRANDADAM (Communes forestières France, France) ;
- > Mme Carolina MAS MONTEAGUDO (AMUFOR, Espagne) ;
- > M. Stanislav JANSKÝ (SVOL, République Tchèque) ;
- > M. Martí RIERA (ELFOCAT, Espagne) ;
- > M. Tihomir TOMANOV (AOG, Bulgarie).

Lors de son Assemblée Générale du **8 OCT. 2024** à Bruxelles, **les membres présents ont examiné plusieurs réglementations et directives en discussion au sein des instances européennes**, notamment **le règlement européen contre la déforestation et la dégradation des forêts (RDUE)** et son impact sur les propriétaires forestiers communaux, ainsi que le texte de loi sur la restauration de la nature. Les échanges ont mis en avant la nécessité pour les propriétaires et gestionnaires forestiers de conserver la maîtrise de leurs décisions dans le cadre des législations nationales. Les membres de la FECOF ont exprimé leurs préoccupations face à ces nouvelles réglementations, perçues comme une source croissante de complexités administratives et, dans certains cas, difficilement applicables. Toutefois, la FECOF s'est félicitée du **report d'un an de l'application du RDUE**, un délai précieux pour permettre aux petites entreprises de mieux s'organiser. Par ailleurs, la FECOF souligne l'importance de la déclaration commune adoptée avec EUSTAFOR et CEPF lors de la Conférence forestière de Bonn (FOREST EUROPE).

Enfin, afin de faire valoir ses revendications auprès des candidats aux élections européennes, la FECOF a publié une déclaration mettant en avant plusieurs demandes :

- > réduction de la bureaucratie et promotion de solutions adaptées aux réalités locales ;
- > mise en place d'une réglementation plus pragmatique, cohérente et applicable, afin d'éviter des contraintes économiques excessives ;
- > reconnaissance de l'ensemble des services fournis par les forêts ;
- > élaboration d'une politique forestière fondée sur des bases scientifiques et factuelles, et non sur des considérations émotionnelles ;
- > implication et motivation des propriétaires forestiers dans l'élaboration des politiques ;
- > soutien à une main-d'œuvre qualifiée ;
- > coordination et promotion des actions forestières ;
- > organisation de la mise en œuvre des politiques forestières européennes sous l'autorité du commissaire européen à l'agriculture.

COMITÉ SPÉCIALISÉ « EUROPE ET INTERNATIONAL »

Communes forestières France participe aux travaux du comité spécialisé « Europe et international », un des 4 comités du Conseil supérieur de la forêt et du bois. Ce Conseil, présidé par le ministre chargé des forêts, permet aux organisations forestières d'échanger sur les sujets européens avec l'État afin de trouver des positionnements communs et de **défendre les intérêts de la France au sein des institutions européennes**.

Il est aussi une **source précieuse d'informations** utiles aux organisations.

Les réunions de ce comité ont dû se dérouler en visioconférence. Communes forestières France a participé aux deux comités **EN 2024**.

Une partie des sujets traités concernait :

- > le projet de directive SOL ;
- > la proposition de règlement sur la surveillance des forêts ;
- > le projet de réglementation sur les Matériels Forestiers de Reproduction (MFR) ;
- > les coopérations franco-suédoise et franco-autrichienne ;
- > le RDUE ;
- > les certifications carbones.



ENQUÊTE EUROPÉENNE SUR LES FORÊTS COMMUNALES

SEPT. 2024

Les forêts communales jouent un rôle majeur au niveau européen en fournissant de multiples services écosystémiques aux citoyens, tout en combinant la production de bois avec les loisirs et la biodiversité. Afin de renforcer la contribution de la **Fédération européenne des Communes forestières** et des représentants nationaux à une politique plus forte de soutien aux forêts communales, Communes forestières France a travaillé avec des chercheurs allemands de l'Université de Göttingen sur une enquête. **Celle-ci a pour but d'étudier le potentiel des forêts communales en Europe.**



^ à l'international

« TERRITOIRES & FORÊTS SOLIDAIRES - COFOR INTERNATIONAL »

L'association COFOR International a pour objectif de promouvoir la gouvernance des ressources naturelles par les collectivités territoriales, en appui à la décentralisation des États, dans une perspective de développement local, de lutte contre la pauvreté en milieu rural et d'atténuation des changements climatiques.

Pour cela, l'association initie des actions de coopération décentralisées en faveur de la gestion durable des forêts, du développement des politiques territoriales et de la gouvernance locale.

Depuis 2023, COFOR International s'est consacrée à consolider les coopérations déjà engagées avec deux associations forestières sœurs : la **Communauté forestière du Moyen-Ouémé (CoForMo)** au **Bénin** et l'**association des Communes forestières** du **Cameroun** (ACFCAM).

En 2024, l'association a rétabli le contact avec l'association des Collectivités Forestières de **Côte d'Ivoire**, elle-même membre fondatrice de COFOR International. Ce rapprochement a permis à Éric BELVAUX, président des Communes forestières Drôme et président délégué de COFOR-International, d'intervenir au Salon des Collectivités Territoriales d'**Abidjan** afin de faire connaître la démarche de l'association aux invités de la sous-région. L'attente envers COFOR International demeure très forte tant pour les élus que pour les techniciens des associations et structures que pour les institutions rencontrées. En effet, son soutien technique en assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) et sa capacité à diffuser le modèle français de gestion des forêts communales sont largement sollicités en **Afrique francophone**.

Ces récentes initiatives ont été l'occasion de renouer avec les institutions françaises en charge de l'Aide Publique au Développement dans le domaine de l'environnement, notamment le ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères, l'Agence Française de Développement (AFD) et le Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM).





QUÉBEC

Les enfants acteurs des forêts de demain

La coopération de longue date entre le Québec et Communes forestières France a permis d'offrir une **dimension internationale au programme** : « Dans 1000 communes, la forêt fait école » (>Cf. p.45) en favorisant le **rapprochement d'écoles françaises et québécoises**.

Avec cet échange franco-québécois, de nouveaux horizons s'ouvrent aux enfants : la forêt a une **dimension planétaire**, elle subit partout le changement climatique, elle rassemble autour de la culture de deux grands pays forestiers.

En février 2024, une délégation de Communes forestières France s'est rendue au Québec, puis a eu le plaisir de recevoir une délégation québécoise de son partenaire l'Association forestière du Saguenay-Lac-Saint-Jean en juin.

Rencontres et échanges de coopération sur les Forêts pédagogiques, prévention et lutte contre le risque incendie, changement climatique, bois construction ; les programmes des délégations ont été riches et ont permis d'œuvrer au rapprochement d'écoles pour créer de nouveaux binômes de Forêts pédagogiques.

Plusieurs binômes sont actifs ou en cours de lancement :

- > Lirac, Gard – Girardville
- > Lutzelhouse, Bas-Rhin – École des Deux-Lacs à Lac-Bouchette
- > Dax, Landes – École des Cœurs-Vaillants à Québec
- > Lans-en-Vercors, Isère Saint-Donat-de-Montcalm

Sur le modèle de l'expérimentation du binôme pilote entre Lirac (France) et Girardville (Québec), Communes forestières France et ses partenaires organisent pour les élèves des **conférences en ligne sur les cultures forestières et les métiers de la gestion forestière** de part et d'autre de l'Atlantique. Ces conférences associent systématiquement des **professionnels ou intervenants de haut niveau** qui échangent directement avec les enfants sur leur métier ou leur sujet de prédilection. Tous ces échanges nourrissent les réflexions de la Fédération et **posent les jalons de futurs axes d'une coopération toujours renouvelée**, notamment sur la **prévention du risque incendie**.





Administration

ÉQUIPE NATIONALE

mai 2025

13 rue du Général Bertrand, 75007 Paris - 01 45 67 47 98



Alain LESTURGEZ
Directeur général



Françoise ALRIQ
Directrice adjointe



Étienne ESCUDIER
Secrétaire général
Directeur exécutif de
COFOR International



Silvère GABET
Directeur
des programmes



Priscillia DESBARRES
Responsable
Communication



Evgeniia KURINNAIA
Responsable formation



Clara GUÉRIN
Chargée de mission
Risques et Forêt-société



Angéline FOURCHAUD
Chargée de mission
Valorisation du bois



**Marie-France
GROUSSARD**
Assistante administrative



Yasmine BEKRI
Assistante comptable



Victor GOURMELON
Chargé de mission
Éducation, Biodiversité

Intervenante du réseau sous convention Fédérale



Irène SENAFFE
Délégue Massif
des Pyrénées

BUDGET

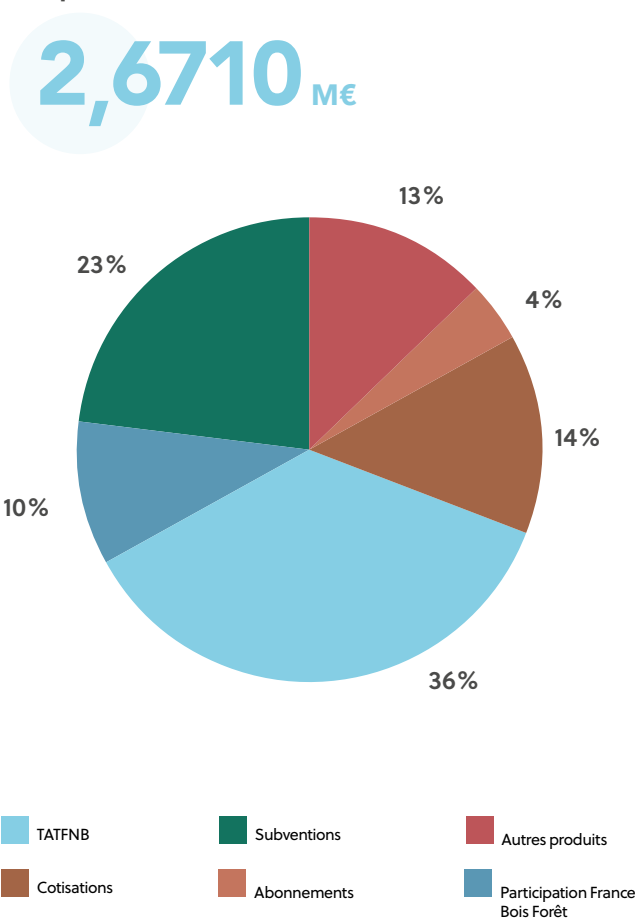
La réalisation de programmes subventionnés : « Mise en œuvre des obligations légales de débroussaillage, « Accord chênes », « Dans 1000 communes, la forêt fait école » engagés par l'échelon national, seul signataire, mais auxquels les unions régionales contribuent explique la forte augmentation tant des produits que des charges d'exploitation.

EN 2024, la Fédération augmente de 20 k€ son effort d'appui aux actions portées par les unions régionales. L'exercice comptable 2024 se caractérise par un résultat d'exploitation de 62 k€ et un résultat de l'exercice de 104 k€ formés principalement par les dividendes d'ONF énergie et le rattrapage des cotisations en retard.

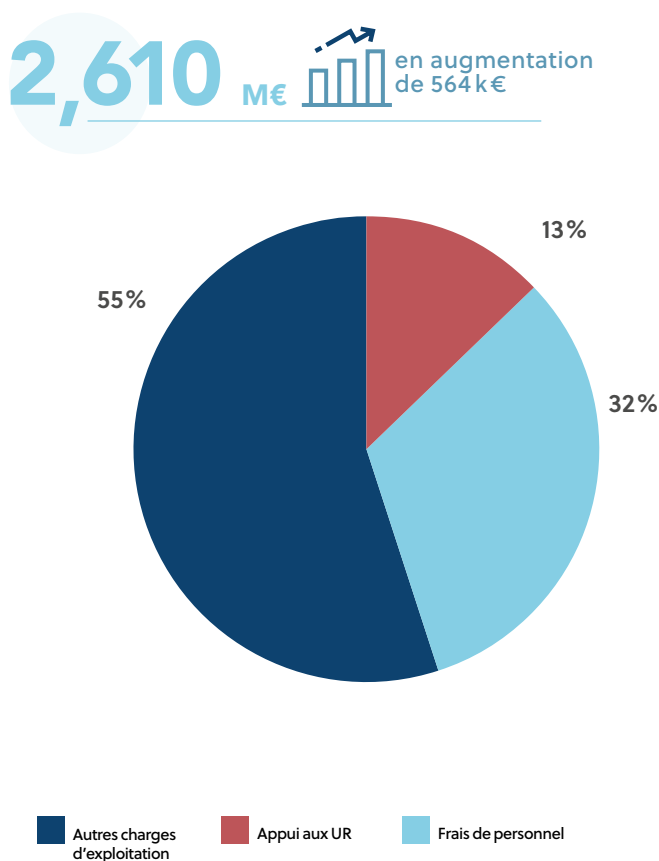
Le total des produits de l'exercice comptable s'élève à **2,6710 M€** contre 2,120M€ en 2023. L'autofinancement est soutenu, d'une part, par une augmentation régulière depuis plusieurs années de la Taxe Additionnelle à la Taxe sur le Foncier Non Bâti (TATFNB) et, d'autre part, par une augmentation des dividendes des parts détenues dans ONF énergie. De plus, le volume des reversements en retard sur les cotisations des années antérieures diminue nettement.

Bilan financier au 31 décembre 2024

Le total des produits de l'exercice comptable s'élève à :



Le total des charges de l'exercice comptable 2024 s'élève à :



Pour l'année 2024, le poste des frais de personnel augmente par le recrutement d'une salariée et des frais d'intérim.

EN 2024, l'IFFC devient le seul signataire des programmes subventionnés auquel les union régionales contribuent. Cela explique un accroissement de charge de 500 K€.

BUREAU

Voir la liste des instances de travail Communes Forestières France (>[Cf p.12](#)) et des délégations extérieures (>[Cf p.11](#))

Légende	Délégations au sein de Communes forestières France	Délégations extérieures au titre de Communes forestières France	Délégations à l'international
---------	--	---	-------------------------------



PRÉSIDENT, Philippe CANOT
Président de Communes forestières France

- Commission Communication
- Délégué du Comité de coordination
- Délégué du Comité Plénier - Politiques Forestières Territoriales
- Délégué et responsable Groupe de Travail Plan Local Forestier
- Comité des ventes (ONF)
- Conseil supérieur de la forêt et du bois (MASA)
- Conseil surveillance (ONF Énergie)
- Président de la Commission nationale de la forêt communale (ONF)
- 1^{er} vice-président du Conseil d'administration de l'ONF
- Assemblée Générale (FBF)
- Conseil d'administration (FBF)
- Conseil d'administration de France Douglas
- Conseil d'administration du Comité Interprofessionnel du Bois-Énergie (CIBE)
- Conseil national d'orientation Valorisation Bois des Territoires (Chambres d'agriculture France)
- France Forêt
- France Nature Environnement (FNE)
- OENAF
- Plénière, suivi du PNFB et du PRFB et gestion durable des forêts au Conseil supérieur de la forêt et du bois Bureau(FBF)
- Président du comité consultatif de la forêt communale
- COFOR International
- Comité Europe



1^{er} VICE-PRÉSIDENT, Francis CROS
Président des Collectivités forestières Occitanie Pyrénées-Méditerranée

- Comité Plénier - Politiques Forestières Territoriales
- Commission Chasse
- Commission Risques
- Groupe de Travail Mise en œuvre OLD
- Groupes de Travail Plan Local Forestier, Liens urbain/rural
- Comité des ventes (ONF)
- Commission nationale de la forêt communale (ONF)
- Conseil d'administration (ONF)
- Comité consultatif de la forêt communale (CCFC)
- Comité technique national du CSFB équilibre forêt gibier
- Entente Valabre
- Groupe de Travail-Suivi de la convention FNCOFOR-ONF/Régime forestier ou aménagement



2^e VICE-PRÉSIDENTE
Patricia MORHET-RICHAUD
Présidente de Communes forestières Hautes-Alpes

- Comité Plénier - Politiques Forestières Territoriales
- Comité stratégique de la filière bois (CSFB)
- Commission Communication
- Groupe de Travail Aménagement forestier
- Groupe de Travail Assurance des forêts
- Groupe de Travail Bois-construction et marques
- Groupe de Travail temporaire FNCOFOR-ONF/Régime forestier
- Comité des ventes (ONF)
- Commission nationale de la forêt communale (ONF)
- Conseil d'administration (ONF)
- Bois de France
- Comité de Massifs-Alpes
- Comité national biodiversité
- French Timber
- COFOR International



3^e VICE-PRÉSIDENT, Michel CASTAN
Président de Collectivités forestières Nouvelle-Aquitaine

- Comité Plénier - Politiques Forestières Territoriales
- Groupe de Travail Bois-construction et marques
- Groupe de Travail Bois-énergie
- Groupe de Travail Intermassifs
- Groupe de Travail Liens urbain/rural
- Groupe de Travail Sylvopastoralisme
- Comité des ventes (ONF)
- Commission nationale de la forêt communale (ONF)
- Bois de France
- Comité de filière forêt bois (IGN)
- Comité de massif - Pyrénées
- Comité directeur (ANEM)
- Conseil national de la Montagne
- Groupe de Travail Suivi de la convention FNCOFOR-ONF/Régime forestier et aménagement
- COFOR International
- Coopération France-Québec



4^e VICE-PRÉSIDENT, Alain MEUNIER
Président des Communes forestières Auvergne-Rhône-Alpes

- Commission nationale de la forêt communale (ONF)
- Conseil d'administration (France Douglas)
- Comité des ventes (ONF)



TRÉSORIER, Michel BOURGEOIS
Président de Communes forestières
Bourgogne-Franche-Comté

- Commission communication
- Groupe de Travail Assurance des forêts
- Groupe de Travail Biodiversité-Aménités
- Groupe de Travail Bois-construction et marques
- Groupe de Travail Sylvopastoralisme
- Groupe de Travail temporaire Aménagement forestier
- Commission nationale de la forêt communale (ONF)
- Conseil d'administration (ONF)
- Président du Comité des ventes (ONF)



SECRÉTAIRE, Alain GODARD
Président de Communes forestières
Meurthe-et-Moselle

- Comité Europe
- Comité national de formation
- Commission Risques
- Groupe de Travail Biodiversité-Aménités
- Groupe de Travail Foncier/Desserte
- Réseau national formation
- Comité des ventes (ONF)
- Commission nationale de la forêt communale (ONF)
- Groupe de Travail temporaire de la convention
FNCOFOR-ONF/Aménagement forestier



MEMBRE, Jean BACCI
Président de Communes forestières
Provence-Alpes-Côte d'Azur

- Commission Risques
- Groupe de Travail Bois-construction et marques
- Groupe de Travail temporaire Régime forestier
- Comité des ventes (ONF)
- Commission nationale de la forêt communale (ONF)



MEMBRE, Jean-Louis BATT
Membre du Conseil d'administration
de Communes forestières Alsace

- Groupe de Travail Biodiversité-Aménités
- Groupe de Travail Intermassifs
- Groupe de Travail temporaire Régime forestier
- Comité des ventes (ONF)
- Commission nationale de la forêt communale (ONF)



MEMBRE, Daniel BAUX
Président de Collectivités forestières
Pyrénées-Orientales

- Comité Plénier - Politiques Forestières Territoriales
- Commission Chasse
- Groupe de Travail Bois-énergie
- Groupe de Travail Sylvopastoralisme
- Comité des ventes (ONF)
- Commission nationale de la forêt communale (ONF)



MEMBRE, Jean-Michel BERTRAND
Président de Collectivités forestières
Limousin-Périgord

- Comité des ventes (ONF)
- Commission nationale de la forêt communale (ONF)



MEMBRE, Jacques CHARRON
Président de Collectivités forestières Normandie

- Comité des ventes (ONF)
- Commission nationale de la forêt communale (ONF)



MEMBRE, Christian DELAVET
Président de Communes forestières
Bouches-du-Rhône

- Commission Risques
- Comité des ventes (ONF)
- Commission nationale de la forêt communale (ONF)



MEMBRE, Matthieu DELCAMBRE
Président de Île-de-France

- Comité des ventes (ONF)
- Commission nationale de la forêt communale (ONF)
- Comité national forêt d'exception (ONF)
- Groupe de Travail Plan local forestier



MEMBRE, Jean-Marie DELEUZE
Président de Communes forestières
Cher et de l'Indre

- Comité des ventes (ONF)
- Commission nationale de la forêt communale (ONF)



MEMBRE, Jacky FAVRET
Président délégué de Communes forestières
Haute-Saône

- Comité Plénier - Politiques Forestières Territoriales
- Groupe de Travail Foncier/Desserte
- Groupe de Travail Liens urbain/rural
- Groupes de Travail Plan Local Forestier
- Comité des ventes (ONF)
- Commission nationale de la forêt communale (ONF)
- Bureau (FBF)
- Réseau rural



MEMBRE, Alain FEOUGIER
Président de Communes forestières
Ardèche

- Comité de massif du Massif central
- Groupe de Travail Bois-construction et marques
- Groupe de Travail Intermassifs
- Comité des ventes (ONF)
- Commission nationale de la forêt communale (ONF)
- Groupe de Travail temporaire de la convention
FNCOFOR-ONF/Aménagement forestier



MEMBRE, Jean-Jacques GIANNI
Président de Communes forestières Corse
■ Commission Risques

- Comité des ventes (ONF)
- Commission nationale de la forêt communale (ONF)
- Comités de massif - Corse
- Groupe de travail Sylvopastoralisme



MEMBRE, Jacques HUMBERT
Président de Communes forestières Saône-et-Loire

- Groupe de Travail Assurance des forêts
- Groupe de Travail Biens de sections
- Comité de coordination
- Comité national formation
- Commission Chasse
- Commission Risques
- Groupe de Travail Régime forestier et aménagement
- Comité des ventes (ONF)
- Commission nationale de la forêt communale (ONF)
- Bureau (PEFC)
- Coopération France-Québec
- Groupe de Travail Plan local forestier
- Groupe de Travail temporaire Aménagement forestier



MEMBRE, Frédéric LAFFONT
Président de Communes forestières Ariège

- Commission Communication
- Comité des ventes (ONF)
- Commission nationale de la forêt communale (ONF)



MEMBRE, Anne-Catherine LOISIER
Présidente de Communes forestières Côte-d'Or

- Comité Europe
- Groupe de Travail Biens de sections
- Comité consultatif des forêts d'outre-mer (ONF)
- Comité des ventes (ONF)
- Commission nationale de la forêt communale (ONF)
- Présidente du Comité spécialisé « Forêt, bois et territoire » au sein du Conseil supérieur de la forêt et du bois
- COFOR International



MEMBRE, Daniel PERRIN
Président de Communes forestières Doubs

- Comité Europe
- Groupe de Travail Assurance des forêts
- Groupe de Travail Intermassifs
- Comité d'audit (ONF)
- Comité des ventes (ONF)
- Commission nationale de la forêt communale (ONF)
- Conseil d'administration (ONF)
- Comités de massif - Jura
- COFOR International



MEMBRE, Jérôme THOMAS
Président Communes forestières Grand Est et Vosges

- Commission chasse
- Groupe de Travail Bois-construction et marques
- Comité des ventes (ONF)
- Commission nationale de la forêt communale (ONF)
- Comité technique national (CSFB) - équilibre forêt gibier



INVITÉ PERMANENT, Patrick CHAIZE
Sénateur de l'Ain,
Président de Communes forestières Ain



INVITÉ PERMANENT, Loïc HERVÉ
Sénateur de la Haute-Savoie,
Conseiller municipal à Marnaz,
Président de Communes forestières Haute-Savoie

- Conseil national d'orientation Valorisation Bois des Territoires (Chambres d'agriculture France)



INVITÉE PERMANENTE, Gisèle JOURDA
Sénatrice de l'Aude



INVITÉ PERMANENT, Franck MENONVILLE
Sénateur de la Meuse,
Conseiller municipal de Stainville,
Président de Communes forestières Meuse



INVITÉE PERMANENTE, Vanina PAOLI-GAGIN
Sénateur de l'Aube,
Présidente de Communes forestières Aube



CONSEIL D'ADMINISTRATION 2020-2026

Les élus présidents des associations départementales et d'unions régionales des Communes forestières sont membres de droit pour siéger au Conseil d'administration de Communes forestières France.

Légende **UNION RÉGIONALE** ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE Président d'Union Régionale Président d'Association Départementale

FÉDÉRATION NATIONALE

Philippe CANOT
Maire de la commune de Sécheval (08)
Président Communes forestières France

AUVERGNE RHÔNE-ALPES

Alain MEUNIER,
Maire de Porte-des-Bonnevaux

AIN

Patrick CHAIZE,
Sénateur de l'Ain

ALLIER

Jean-Marc BOUREL,
Président par intérim,
Maire de La Chabanne

ARDÈCHE

Alain FEOUGIER,
Conseiller municipal
de Saint-Michel-de-Boulogne

CANTAL

Jean-Marc BOUDOU,
Maire de Védrières-Saint-Loup
et Vice-président Saint-Flour Communauté

DRÔME

Éric BELVAUX,
Adjoint au Maire de Die

HAUTE-LOIRE

Michel CLEMENSAT,
Maire de Chassignolles

HAUTE-SAVOIE

Loïc HERVE,
Sénateur de la Haute-Savoie
et Conseiller municipal de Marnaz

ISÈRE

Guy CHARRON,
Adjoint au maire de Lans-en-Vercors

LOIRE

René MURAT,
1^{er} adjoint au Maire de Saint-Bonnet-
des-Quarts

PUY-DE-DÔME

Dominique JARLIER,
Maire de Rochefort-Montagne

SAVOIE

Georges COMMUNAL,
Maire de Arvillard

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Michel BOURGEOIS,
Maire de Entre-Deux-Monts

CÔTE D'OR

Anne-Catherine LOISIER,
Sénatrice de la Côte d'Or

DOUBS

Daniel PERRIN,
Maire de Mouthé

HAUTE-SAÔNE

Philippe MARTIN,
Maire de Velloreille-lès-Choye
ou son délégué Jacky FAVRET

JURA

André JOURD'HUI,
Adjoint au maire de Poligny

NIÈVRE

Janny SIMEON,
Maire de La-Chapelle-Saint-
André

SAÔNE-ET-LOIRE

Jacques HUMBERT,
Conseiller municipal de Boyer

TERRITOIRE DE BELFORT

Frédéric BLANC,
Adjoint au maire de Botans

YONNE

Franck MANSANTI,
Maire de Flogny-la-Chapelle

CORSE

Jean-Jacques GIANNI,
Maire d'Évisa

GRAND EST

Jérôme THOMAS
Maire de Gigney

ALSACE

Pierre GRANDADAM

BAS-RHIN

Jean-Louis BATT,
Maire de Lutzelhouse

HAUT-RHIN

Jean-Luc MARTINI,
Maire de Willer-sur-Thur

ARDENNES

Philippe CANOT, Maire de Sécheval

AUBE

Vanina PAOLI-GAGIN,
Sénateur de l'Aube

HAUTE-MARNE

Jean-Pierre MICHEL

MARNE

Joël DUVIVIER

MEURTHE-ET-MOSELLE

Alain GODARD,
Maire de Gémonville

MEUSE

Franck MENONVILLE,
Sénateur de la Meuse
et Conseiller municipal de Stainville

MOSELLE

Michaël WEBER,
Sénateur de la Moselle,

VOSGES

Jérôme THOMAS,
Maire de Gigney

ÎLE-DE-FRANCE

Matthieu DELCAMBRE,
Adjoint au maire de Boutigny-sur-Essonne

NORMANDIE

Jacques CHARRON,
Maire de Vateville-la-Rue

NOUVELLE-AQUITAINE

Michel CASTAN,
Conseiller municipal de Tardets-Sorholus

GIRONDE

Jean-Claude PEINTRE,
Adjoint au maire d'Hourtin

LANDES

Gérard NAPIAS,
Maire de Lit-et-Mixe

LIMOUSIN-PERIGORD

Jean-Michel BERTRAND,
Maire de Bersac-sur-Rivalier

PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

Daniel ARRIBERE,
Conseiller municipal de Lay-Lamidou

OCCITANIE PYRÉNÉES- MÉDITERRANÉE

Francis CROS,
Maire de La Salvetat-sur-Agout

ARIÈGE

Frédéric LAFFONT, Maire de Montferrier

AUDE

Jacques GALY,
Maire de Puilaurens

AVEYRON

Geneviève GASQ-BARES,
Maire de Condom-d'Aubrac

GARD

Cédric CLEMENTE,
Maire de Lirac

GERS

Serge DUCAMIN,
Adjoint au maire de Monlezun-
d'Armagnac

HAUTE-GARONNE

Denis MARTIN, Maire de Estenos

HAUTES-PYRÉNÉES

Thibaut MAURIN,
Adjoint au maire de Campan

HÉRAULT

Max ALLIES, Maire de Castanet-le-Haut

LOT

Francis LABORIE,
Maire de Sousceyrac-en-Quercy

LOZÈRE

Christian MALAVIEILLE,
Maire délégué de Javols à Peyre-en-
Aubrac

PYRÉNÉES-ORIENTALES

Daniel BAUX, Maire de La Bastide

TARN

Cédric CARME,
Adjoint au maire de Saint-Amans-Soulst

PROVENCE-ALPES- CÔTE D'AZUR

Jean BACCI,
Sénateur du Var, conseiller municipal
de Moissac-Bellevue

ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

Sandrine COSSERAT,
Maire de Volonne

ALPES-MARITIMES

Martine BARENGO FERRIER,
Maire de La Bollène-Vésubie

BOUCHES-DU-RHÔNE

Christian DELAVET,
Maire de Saint-Antonin-sur-Bayon

HAUTES-ALPES

Patricia MORHET-RICHAUD,
Conseillère municipale de Lazer

VAR

Michel REZK,
Conseiller Communautaire de Callian

VAUCLUSE

Jean-Pierre RANCHON,
Adjoint au maire de Sault

ASSOCIATIONS NON RATTACHÉES À UNE UNION RÉGIONALE

CHER-ET-INDRE

Jean-Marie DELEUZE,
Maire de Verneuil

MORBIHAN

Jacques LE NAY,
Conseiller municipal de Plouay

NORD-ET-AISNE

Thierry REGHEM,
Maire de Trélon

Liste mise à jour : juin 2025

Membres élus par l'Assemblée Générale

Nello BROGLIO,
Ancien vice-président du Conseil
d'administration Communes forestières France

François CHARLIER,
Maire de Martot, vice-président Collectivités
forestières Normandie

Henri COUDERC,
Maire de Cans et Cévennes, vice-président
Collectivités forestières Lozère

Marie-Louise HARALAMBON,
Ancienne secrétaire Communes forestières France

Jean-Claude HUMBERT,
Ancien membre de droit au Conseil
d'administration Communes
forestières France

Gisèle JOURDA,
Sénatrice, membre Communes
forestières Aude

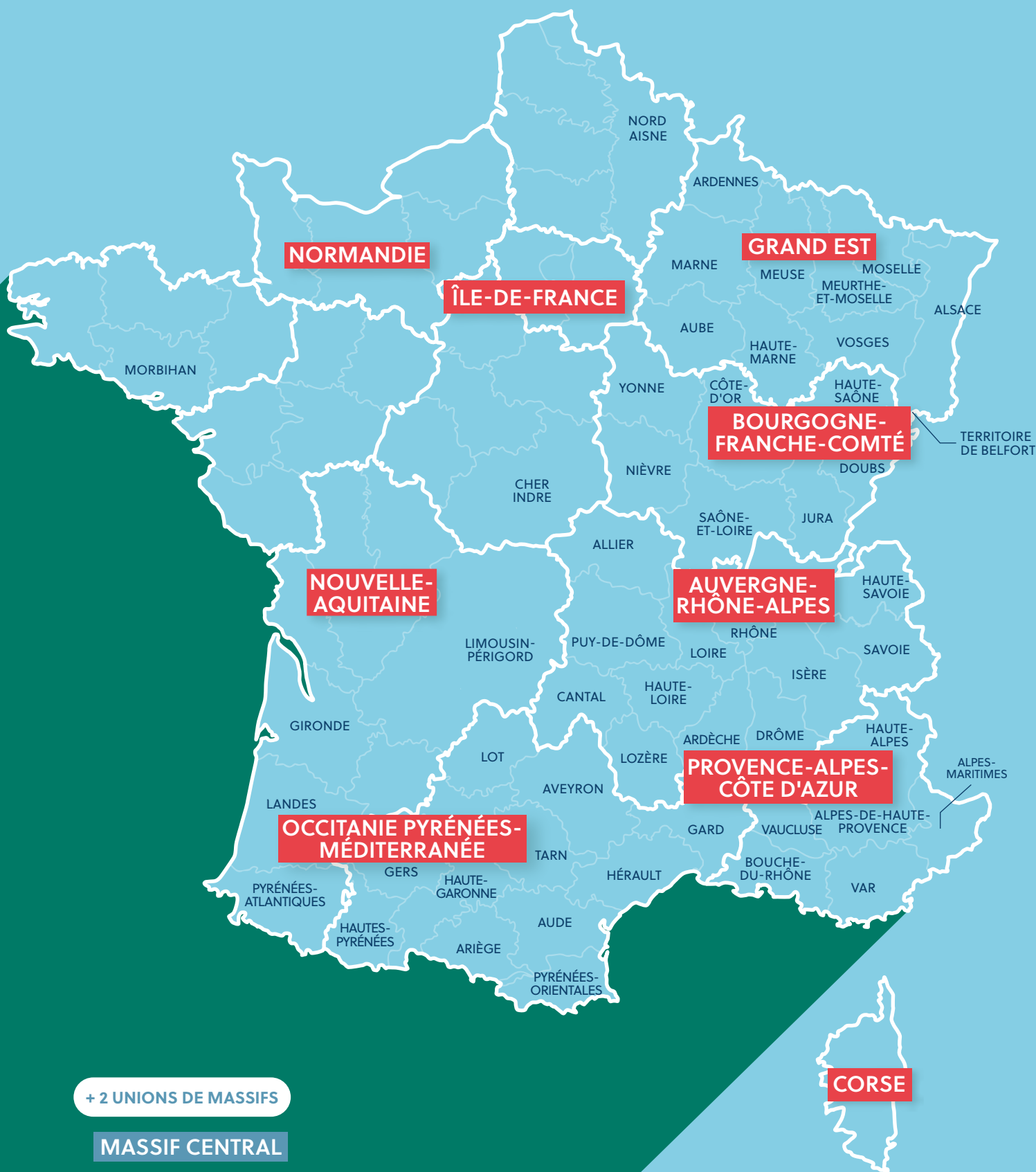
Philippe MACHEDA,
Vice-président Communes forestières
Haute-Savoie

Stéphane MAGOT,
Maire de Peyrilles, vice-président Collectivités
forestières d'Occitanie Pyrénées-Méditerranée

Denis SOULÉ,
Conseiller municipal de Lodes,
vice-président Communes forestières
Haute-Garonne

Roger VILLIEN,
Ancien membre de droit au Conseil
d'administration Communes forestières France

RÉSEAU



+ 2 UNIONS DE MASSIFS

MASSIF CENTRAL

**MASSIF DES PYRÉNÉES
UNION GRAND SUD**

Légende

UNION RÉGIONALE

ASSOCIATIONS DÉPARTEMENTALES ET INTERDÉPARTEMENTALES

AUVERGNE RHÔNE-ALPES

La Ruche
256 rue de la République - 73000 CHAMBÉRY
aura@communesforestieres.org
04 79 60 49 05

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Maison de la Forêt et du Bois
20 rue François Villon - 25041 BESANÇON Cedex
bourgognefranchecomte@communesforestieres.org
03 81 41 26 44

CORSE

Maison de l'agriculture
19 avenue Noël Franchini - 20090 AJACCIO
cofor-corsesud@orange.fr

GRAND EST

80 Boulevard Maréchal Foch - 54520 LAXOU
grandest@communesforestieres.org
03 83 28 95 84

ÎLE-DE-FRANCE

13 rue du Général Bertrand - 75007 PARIS
iledefrance@communesforestieres.org
06 42 54 65 19

NORMANDIE

1 rue des Côtes - 76520 MONTMAIN
normandie@communesforestieres.org
06 17 96 38 80

NOUVELLE-AQUITAINE

32 rue Gambetta - 64400 OLORON-STE-MARIE
nouvelleaquitaine@communesforestieres.org
05 59 39 06 65 - 06 38 85 49 52

OCCITANIE PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE

5 Rue Gaston Planté - 34790 GRABELS
occitanie@communesforestieres.org
04 11 75 85 17

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Pavillon de Chasse du Roy René - CD7 Valabre
13120 GARDANNE
paca@communesforestieres.org
04 42 65 43 93

+ 2 UNIONS DE MASSIFS

MASSIF CENTRAL

Association des Communes forestières
Massif central
10 allée des Eaux et Forêts - Marmilhat
63370 LEMPDES
massifcentral@communesforestieres.org
07 77 22 05 24 | 06 28 47 20 34

MASSIF DES PYRÉNÉES UNION GRAND SUD

6 rue du Barry - 31210 MONTREJEAU
grandsud@communesforestieres.org
05 61 88 38 34

*Pour les 4 régions ci-dessous,
n'hésitez pas à contacter la Fédération :*
federation@communesforestieres.org
01 45 67 47 98

BRETAGNE

Communes forestières Morbihan

CENTRE-VAL DE LOIRE

Communes forestières Cher et Indre

HAUTS-DE-FRANCE

Communes forestières Nord et Aisne

PAYS DE LA LOIRE

Forêts locales, intérêt général

RENDEZ-VOUS

Salon des Maires et des Collectivités Locales

 mar. 18 • mer. 19 • jeu. 20 nov. 2025

 Porte de Versailles
Paris



**Communes
forestières**
France

13 rue du Général Bertrand 75007 PARIS • 01 45 67 47 98
federation@communesforestieres.org •      **communesforestieres.fr**